FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 69 MONTRÉAL, LE MARDI 31 MARS 1998 87 c + TAXES = 1$ / TORONTO 1$

PERSPECTIVES

Annuler le référendum?

Jean Charest est habile. En laissant entendre, jeudi dernier, que Lucien Bouchard allait renier sa promesse de tenir un référendum, il faisait diversion, réduisant l'attention lui étant portée pour retourner les caméras vers le PQ et son chef. Du coup, tout en desserrant l'étau médiatique qui le tenaillait, il semait un doute dans l'esprit des souverainistes déjà ébranlés par les sondages. Autopsie d'un ballon.

On saura peut-être un jour exactement pourquoi Jean Charest a mis en doute la détermination de Lucien Bouchard à tenir un référendum. Certains croient que M. Charest voulait forcer M. Bouchard à réitérer son engagement en faveur d'une nouvelle consultation populaire sur la souveraineté, sachant que 65 % des électeurs s'y opposent, selon un sondage récent.

Avec l'arrivée de M. Charest, des souverainistes prennent peur. Le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement baisse. L'appui des jeunes au parti et à l'option diminue. Les deux tiers des citoyens ne veulent pas d'un référendum. Le dépôt des prévisions de dépenses, mardi dernier, a révélé le mécontentement de plusieurs clientèles alliées du mouvement souverainiste qui pourraient décrocher et renoncer à reporter le PQ au pouvoir.

Michel Venne

◆ ◆ ◆

Tant de mauvais augures réunis heurtent l'optimisme péquiste. D'aucuns s'interrogent, semble-t-il, sur la pertinence de maintenir la promesse d'un référendum lors du prochain mandat. Pour y voir clair, il faut relativiser cet ensemble de données.

■ Les Québécois, lorsqu'on leur pose la question, sont toujours contre la tenue d'un référendum. En 1995, deux mois avant le scrutin, à peine 6 % des répondants à un sondage SOM affirmaient que la tenue d'un référendum devait être la priorité du gouvernement Parizeau. Pourtant, la moitié des électeurs a voté OUI.

■ Il est vrai que l'appui des jeunes au gouvernement et à la souveraineté a chuté. Seulement 44 % des 18-24 ans voteraient OUI à la souveraineté contre 48 % qui voteraient NON, selon CROP. Pour mémoire, quelques mois avant le référendum de 1995, dont l'un des faits saillants fut l'appui de la jeunesse à l'option de Jacques Parizeau, 58 % des personnes âgées de 18 à 34 ans disaient vouloir voter NON, contre seulement 42 % pour le OUI. Tous les spécialistes de l'opinion publique ont par ailleurs observé un effet de génération favorable à la souveraineté chez les jeunes depuis 1980. Pour que cet effet s'estompe, ne faudrait-il pas autre chose que des compressions budgétaires dans les cégeps?

Abandonner la promesse du référendum ressemblerait à un suicide politique

■ Jeudi, M. Charest a utilisé l'argument de l'impact économique de la souveraineté pour se gagner des faveurs. Il brossait un tableau économique si noir qu'on en oubliait que, s'il était souverain, le Québec serait la 17e puissance économique mondiale. Il a souligné entre autres que le taux de chômage au Québec est de trois points supérieur à celui de l'Ontario, attribuant ce fait au séparatisme. Or, le taux de chômage au Québec est supérieur à celui de l'Ontario depuis au moins 20 ans. Et c'est après la défaite du OUI en 1980, quand la souveraineté faisait 20 % dans les sondages, quand l'Accord du lac Meech n'était pas menacé et que les libéraux étaient au pouvoir, que l'écart a été le plus élevé (entre 4 et 4,4 points de plus qu'en Ontario).

■ En outre, l'argument économique a beaucoup moins d'effet qu'avant auprès des Québécois. Le sociologue Maurice Pinard indique, dans son plus récent ouvrage (*Un combat inachevé*, PUQ) que la peur d'un impact négatif de la souveraineté sur l'économie a chuté presque de moitié en 25 ans et que ce déclin est probablement le facteur primordial qui explique la hausse de l'appui à la souveraineté depuis 1980. Si M. Charest veut faire campagne en s'appuyant sur cette argumentation, il pourrait avoir autant de succès que Daniel Johnson.

Rien n'est donc joué, cela est clair. Ce qui ne dispose pas de l'argument de ceux qui pensent que le PQ augmenterait ses chances d'être reporté au pouvoir s'il abandonnait sa promesse de tenir un référendum lors du prochain mandat. La réélection du PQ dépend d'une multitude de facteurs. Celui-ci en est un. Sauf qu'il faut considérer une chose. Si le PQ abandonne son projet, il risque la démobilisation d'un bon tiers de ses militants, pour qui la souveraineté est la seule raison valable de faire de la politique, et la désertion d'un certain nombre d'électeurs qui votent pour le Parti québécois uniquement parce qu'ils rêvent de faire du Québec un pays indépendant. Parmi ces derniers, n'y en aurait-il pas un bon nombre, écœurés par les compressions budgétaires en éducation, apeurés par les fermetures d'hôpitaux, fatigués de l'inquisition du fisc, qui préféreraient donner une chance au PLQ de faire mieux ou, tout simplement, s'abstenir de voter? L'abstention a, historiquement, été le pire ennemi du Parti québécois. Dans ce contexte, abandonner la promesse du référendum ressemblerait plus à un suicide politique qu'à une tactique salvatrice.

MÉTÉO

Montréal Pluie. Max: 15 Min: 10

Québec Pluie parfois forte. Max: 6 Min: 3

Détails, page B 4

INDEX

Agenda	B 6	Le monde	A 5
Annonces	B 6	Les sports	B 5
Avis publics	B 4	Montréal	A 3
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Économie	B 2	Politique	A 4
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Bell veut réduire son tarif d'affaires de 12 %, page B 2

AVENIRS

L'université du troisième âge en pleine croissance, page B 1

LE MONDE

Eltsine ne briguera pas d'autre mandat, page A 5

BOURSES DU MILLÉNAIRE

Québec et Ottawa se donnent deux mois pour trouver une solution

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ne pouvant pas s'entendre au sujet de la Fondation canadienne des bourses du millénaire, les premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard ont décidé de confier à deux fonctionnaires le soin de trouver une solution à leur différend.

La tâche semblait s'annoncer ardue hier à la suite d'une rencontre de plus d'une heure entre les deux premiers ministres, la ministre québécoise de l'Éducation, Pauline Marois, et le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew.

«On n'a pas réglé les problèmes. Personne n'a renoncé véritablement à quoi que ce soit», a dit M. Bouchard qui s'est présenté à Ottawa à la tête d'une délégation d'une dizaine d'intervenants du milieu de l'éducation québécoise.

M. Chrétien, qui a refusé de rencontrer ces représentants des universités, des étudiants et des professeurs, s'est montré plus optimiste. *«Tout le monde a dû faire des concessions puisqu'on s'entend un peu plus qu'on s'entendait»*, a-t-il dit.

Ottawa tient à sa visibilité; Québec, au respect de sa compétence exclusive en matière d'éducation. Les deux gouvernements espèrent maintenant que les deux sous-ministres, qui ont conclu l'entente sur le transfert de la formation de la main-d'œuvre, trouveront d'ici deux mois un mécanisme qui peut concilier ces objectifs divergents.

VOIR PAGE A 8: **BOURSES**

Encore deux jours de pluie!

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

AU COURS *du week-end, quelques municipalités de la Montérégie et de la Beauce se sont transformées en un genre de «Venise au Québec» à la faveur de l'eau qui a envahi les rues. Patrice Rose et Jocelyn Massé ont dû voguer jusqu'à leur demeure de la municipalité d'Howick, en Montérégie, et se mouiller les pieds pour entrer chez eux... Le niveau des rivières s'est stabilisé, hier, mais la pluie qui doit tomber aujourd'hui et demain risque de retarder le retour des rivières dans leur lit. Nos informations en page A 3.*

LES ACTUALITÉS

BMW achète Rolls-Royce

■ **À lire, page A 2**

Bouchard maintient le cap

Le référendum aura lieu au cours du prochain mandat, «quand les conditions gagnantes seront réunies»

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Peu importe les prévisions électorales, le premier ministre Lucien Bouchard ne rayera pas de son programme l'engagement de tenir un référendum au cours d'un second mandat.

«Si des gens me demandent: "Pourriez-vous abandonner la possibilité de tenir un référendum si c'était la seule façon de gagner les élections? [Je réponds] non, non, pas du tout"», a fermement déclaré Lucien Bouchard, à l'issue d'une rencontre d'une heure avec le premier ministre Chrétien au sujet de la Fondation des bourses du millénaire.

Il maintient toutefois, comme il l'a toujours fait, qu'il ne tiendra qu'un référendum gagnant. Il nie cependant ouvrir du même coup la porte à un recul car, affirme-t-il, son gouvernement saura réunir les conditions propices à la victoire.

Comment Charest compte-t-il faire adopter la déclaration de Calgary? Par référendum ou par une simple signature?

«Ce référendum devra avoir lieu au cours du prochain mandat. J'ignore exactement quand, au début ou à la fin, mais ce devra être quand les conditions gagnantes seront réunies», a-t-il ajouté.

M. Bouchard réagissait ainsi pour la première fois aux propos que Jean Charest a tenus jeudi dernier en se lançant dans la course à la direction du Parti libéral du Québec. M. Charest disait soupçonner Lucien Bouchard de

VOIR PAGE A 8: **BOUCHARD**

Histoire de loups!

Symbole de la vie sauvage, redouté autant pour sa force que pour son intelligence, le loup a adapté sa prédation et son organisation sociale aux conditions les plus extrêmes, ce qui en fait un capital génétique majeur. Si les Québécois ne lui vouent pas, bien au contraire, la hargne dont il est l'objet de la part des éleveurs de bétail américains, certains cheptels régionaux vivent quand même des heures difficiles.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La population de loups de la réserve des Laurentides, un territoire de 8000 km^2 compris entre Québec et le Saguenay, n'abrite plus que trente loups, soit une baisse d'environ la moitié de son effectif historique, révélera bientôt une étude du ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec.

En septembre 1997, la population de cet énorme territoire n'était déjà plus que de 45 loups. Avec les récentes pertes causées par le piégeage, la population de ce territoire, dont chaque individu est suivi par télémétrie depuis un an dans le cadre d'une étude sans précédent, avait chuté à seulement 30 loups.

Au dernier congrès de l'Association provinciale des trappeurs du Québec, ces derniers ont eux-mêmes divulgué l'état précaire et récent de cette population de canidés, dont ne faisait pas mention le dernier bilan dressé par le MEF à de cette réunion. Les trappeurs, qui avaient observé en 1996 un moratoire sur la trappe pour faciliter les études des chercheurs, ont demandé

VOIR PAGE A 8: **LOUPS**

ARCHIVES LE DEVOIR

Gestion du sang

Héma-Québec remplacera la Croix-Rouge

Québec ne fera pas partie de l'agence canadienne

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Héma-Québec, c'est le nom de l'organisme autonome qui deviendra responsable de l'approvisionnement en sang et en produits sanguins au Québec dès le mois de septembre prochain. En créant cet organisme qui se substituera à la Croix-Rouge, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a confirmé hier que le Québec ne ferait pas partie des Services canadiens du sang, l'agence responsable de la gestion du sang partout ailleurs au pays.

Le ministre Rochon a insisté en conférence de presse hier pour dire que ce n'était pas pour des raisons politiques ou économiques que le Québec faisait bande à part. En plus de répondre aux recommandations de la commission Krever, le système québécois sera, selon lui, *«intégré et sécuritaire»* et, surtout, collé à la réalité du réseau de la santé québécois et des hôpitaux.

«Le paramètre fondamental c'est: comment on s'assure que les patients et patientes au Québec reçoivent un produit de qualité et dans le temps? [...] *Il nous a semblé beaucoup plus sûr pour le patient que le producteur au Québec soit*

VOIR PAGE A 8: **SANG**

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault, et le président de la Fédération des services communautaires juifs de Montréal, M. Stanley Plotnick

Aide de Québec au centre communautaire juif de Montréal

LE DEVOIR

Le centre communautaire juif recevra 1,3 million de dollars du ministère de la Métropole du Québec. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Métropole Robert Perreault hier. Ce centre doit voir le jour dans le secteur Snowdon—Côte-des-Neiges de Montréal.

L'ambitieux projet prévoit la construction, la rénovation ou l'agrandissement de bâtiments de part et d'autres du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Westbury. Il inclura notamment l'édifice Cummings et le Centre Saidye Bronfman.

«Le renouvellement et l'expansion du campus de la communauté juive de Montréal touche la vie de plusieurs dizaines de personnes habitant cette région et la communauté juive montréalaise en général», a dit le président de la Fédération des services communautaires juifs de Montréal, M. Stanley Plotnick.

Cette fédération, *«l'organisme central de la communauté juive de Montréal»*, célèbre cette année ses 80 ans.

«Nous nous réjouissons à l'idée de marquer encore 80 années de stabilité, de réussite et d'expansion à Montréal», a ajouté M. Plotnick.

L'argent consenti par le gouvernement du Québec au centre communautaire juif provient du Fonds de développement de la métropole. Le projet total représente des investissements de plus de 20 millions.

Deux mois après Karla Faye Tucker

Une femme a été exécutée hier en Floride dans l'indifférence quasi générale

Il y a deux mois, l'exécution de l'Américaine Karla Faye Tucker avait soulevé l'indignation du monde entier. Celle de Judy Buenoano, surnommée la «Veuve noire», s'est par contre déroulée hier dans l'indifférence quasi générale.

RON WORD
ASSOCIATED PRESS

Starke, Floride — Moins de deux mois après Karla Faye Tucker, une autre femme a été exécutée hier aux États-Unis, mais cette fois-ci dans une indifférence quasi générale.

Surnommée «Black Widow» (la «Veuve noire»), Judy Buenoano a été exécutée sur la chaise électrique dans la prison de Starke, en Floride, pour avoir empoisonné son mari à l'arsenic en 1971, noyé son fils handicapé de 19 ans en 1980 après l'avoir d'abord paralysé à l'arsenic — c'était un accident, selon elle — et tenté de tuer son fiancé en 1983 dans un attentat à la voiture piégée, afin de toucher une assurance-vie. C'est ce dernier «attentat» qui avait fini par éveiller les soupçons. Elle a toujours tout nié.

Judy Buenoano

Cette Américaine de 54 ans, qui tenait un salon de manucure, était également soupçonnée d'avoir empoisonné un autre amant. Mais elle n'a jamais été poursuivie pour ce crime, étant déjà condamnée à mort.

Judy Buenoano («bonne année» en espagnol; prononcer «bouéno-anio») avait épousé le sergent James Goodyear («bonne année» en anglais...). Le corps de ce dernier avait été finalement exhumé et les médecins légistes avaient alors découvert que ses restes étaient imbibés d'arsenic.

Judy Buenoano est devenue hier la troisième femme exécutée aux Etats-Unis depuis 1976, année du rétablissement de la peine de mort par la Cour suprême. Un autre détenu doit passer sur la chaise électrique aujourd'hui, quatrième exécution en Floride en neuf jours. À la différence de Karla Tucker, Judy Buenoano n'a pas bénéficié d'appels à la clémence et d'une mobilisation internationale. Ses derniers pourvois avaient été rejetés dimanche par la Cour suprême.

Les gardes qui escortaient la frêle Judy Buenonao l'ont aidée à pénétrer à l'intérieur de la chambre de la mort à 7h02. Après avoir été sanglée sur la vieille chaise électrique, taillée dans du chêne, on lui a demandé de prononcer ses derniers mots: *«Non, monsieur»*, a-t-elle répondu, d'une voix faible, fermant les yeux, pour ne plus les rouvrir.

Le courant a été envoyé à 7h08 pendant 38 secondes. De la fumée est sortie de sa jambe droite et elle a été déclarée morte hier à 7h13 locales.

C'est en 1848 qu'avait été exécutée une femme pour la dernière fois en Floride. Il s'agissait d'une esclave de 30 ans, Celia, pendue pour avoir tué son maître.

«Shocking !» Rolls-Royce passe aux Allemands

MAUREEN JOHNSON
ASSOCIATED PRESS

Londres — BMW a gagné. La firme automobile allemande prend le contrôle de la prestigieuse marque britannique Rolls-Royce et réussit à battre sur le fil son concurrent Volkswagen, ainsi que deux groupes d'investisseurs soucieux de maintenir les voitures sous couleurs britanniques.

BMW, qui avait déjà racheté le constructeur britannique Rover en 1994, a accepté de débourser la coquette somme de 340 millions de livres (572 millions $ US) pour acquérir le constructeur implanté à Crewe, dans le centre-ouest de l'Angleterre.

Par la voix de son porte-parole Uwe Mahla, la firme allemande, dont le siège est à Munich, a annoncé son intention d'injecter un milliard de livres dans la firme britannique, de tripler en dix ans les ventes annuelles de Rolls-Royce et de Bentley pour les porter à 6000 unités et de doubler les effectifs de l'usine de Crewe pour les porter à 2600 salariés.

«Nous avons des méthodes qui nous assurent que Rolls-Royce conservera sa grande qualité», a déclaré le porte-parole de BMW. *«Le caractère britannique est, de notre point de vue, l'un des principaux atouts de Rolls-Royce, et nous le conserverons.»*

BRAD RICKERBY REUTERS

La nouvelle Rolls-Royce Silver Seraph présentée à New York le 18 mars. La firme allemande BMW a confirmé hier qu'elle prenait le contrôle de la célèbre entreprise britannique.

À Crewe, les ouvriers qui fabriquent à la main les splendides voitures commandées à l'unité par des particuliers richissimes — émirs du pétrole, stars de cinéma et hommes d'affaires fortunés — ont accueilli la nouvelle sans hostilité. À leur prise de service, ils se sont même salués d'un humoristique *«Guten Morgen»* («bonjour» en allemand).

«L'esprit de la voiture ne changera pas», a assuré Mike Garnett, 41 ans, qui a commencé comme apprenti chez Rolls-Royce à l'adolescence. *«Ce sont toujours nos mains qui en font des voitures britanniques.»*

En revanche, pour les «fans» britanniques de la marque fondée en 1906 par Henry Royce et Charles Rolls, le rachat de la firme par un groupe étranger est quasiment une catastrophe nationale.

«C'est un jour très triste pour la Grande-Bretagne», a ainsi déclaré Kevin Morley, qui était à la tête du Consortium d'acquisition de Rolls-Royce, l'un des groupes d'investisseurs qui s'étaient portés candidats au rachat de la firme pour la garder sous contrôle britannique. *«C'est probablement la plus importante marque britannique des 100 dernières années qui passe aux Allemands.»*

Vickers PLC, maison mère de Rolls-Royce, avait mis le constructeur en vente en octobre dernier. Cet accord doit encore être entériné par les actionnaires.

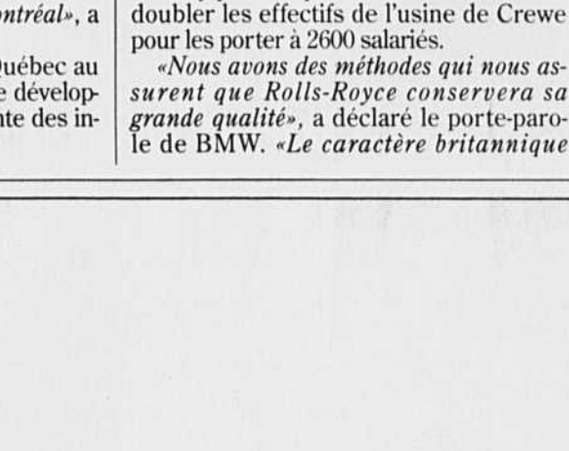

vers le futur

Gens d'affaires, branchez-vous sur Internet, jeudi prochain à 14 heures et assistez en direct à la conférence tant attendue du futurologue Joël de Rosnay. Sous le thème « Objectif 2027: un exercice de création collectif », ce visionnaire mondialement réputé vous fera connaître les règles qui régiront le milieu des affaires de demain. Ne ratez pas ce rendez-vous avec le 21e siècle, jeudi, dès 14 heures au **www.bellinnovation.com**

Bell

En affaires, il n'y a que des solutions.

Gouvernement autonome

Les Inuits du Québec touchent au but

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Après des années de pourparlers intermittents, les Inuits du Québec estiment être *«à quelques semaines»* d'une entente avec Québec et Ottawa sur la création d'un gouvernement autonome.

Zebedee Nungak, président de la société Makivik, a indiqué en entrevue que les négociateurs étaient sur le point de terminer la mise sur pied de la Commission du Nunavik, qui aura six mois pour asseoir les bases de l'assemblée législative et du gouvernement du Nunavik. La société Makivik, gestionnaire des redevances versées aux Inuits par Hydro-Québec, défend également les intérêts de la communauté inuit dans le dossier.

Shirley Bishop, porte-parole du ministre québécois responsable des Affaires autochtones, Guy Chevrette, a confirmé que les discussions avaient progressé.

Elle a ajouté que le ministre allait déposer jeudi à l'Assemblée nationale un document détaillant la politique autochtone du gouvernement. L'autonomie gouvernementale est évidemment le dossier prioritaire de l'assemblée annuelle de quatre jours qui s'ouvre aujourd'hui à Ivujivik.

M. Nungak a expliqué que la commission *«allait définir le design, la structure, les juridictions, le financement, toute la nature de cette bête que l'on appelle gouvernement autonome»*.

Les habitants de la région auront six mois pour faire part de leurs réactions à la commission avant qu'elle ne mette en vigueur les nouvelles règles.

Les Inuits vivent dans une quinzaine de villages dispersés sur un territoire couvrant près du tiers du Québec. Les négociations portant sur l'autonomie gouvernementale ont commencé en 1994, mais ont été mises sur la banquise lors de la campagne référendaire de 1995. Les Inuits s'étaient alors prononcés contre la souveraineté du Québec à l'occasion d'un référendum organisé par leurs leaders. Les discussions ont repris en décembre, soit deux mois après une visite officielle du premier ministre Lucien Bouchard, qui s'était engagé à remettre le processus en marche.

La base du nouveau gouvernement sera territoriale, de sorte qu'il représentera autant les 8000 Inuits de la région que les 800 autres personnes qui y vivent. La commission sera composée de trois Inuits, de deux représentants du gouvernement du Québec et d'un responsable fédéral.

Un Canadien sur dix dépend de l'aide sociale

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Près de 10 % de la population canadienne, dont plus d'un million d'enfants, dépendent de l'aide sociale, selon la dernière étude du Conseil national du bien-être social.

Cette étude, intitulée *Profil du bien-être social: mythes et réalités*, est le résultat de la compilation des données des 10 gouvernements provinciaux sur les bénéficiaires de l'aide sociale. Elle révèle notamment que:

- 27 % des bénéficiaires de l'aide sociale souffrent d'un handicap;
- 54 % des bénéficiaires reçoivent des prestations sans interruption depuis plus de 25 mois;
- 80 % des familles monoparentales inscrites à l'aide sociale comptent deux enfants ou moins, alors que 49 % n'en comptent qu'un seul;
- 11 % des bénéficiaires ont fréquenté une institution scolaire de niveau post-secondaire.

Dans ses conclusions, le Conseil national du bien-être social affirme qu'il n'existe pas de stéréotypes du bénéficiaire de l'aide sociale.

«À coup sûr, en matière d'aide sociale, les stéréotypes n'ont rien à voir avec la réalité, est-il écrit dans l'étude. *Les bénéficiaires de l'aide sociale se recrutent chez les personnes âgées comme chez les jeunes, chez les personnes handicapées comme chez les personnes aptes au travail, chez les gens instruits comme chez ceux qui ont peu ou pas d'instruction»*

Le Conseil national du bien-être social reproche notamment aux provinces de ne pas reconnaître une réalité toute simple dans le cas des quelque 1,1 million d'enfants qui dépendent des prestations de bien-être social: s'ils sont à l'aide sociale, c'est parce que leurs parents y sont aussi.

«Pour certains lecteurs, cet état de fait sera trop évident pour mériter d'être mentionné, mais il n'est pas toujours évident dans l'élaboration des politiques d'aide sociale dans toute les provinces», écrit le conseil.

LE DEVOIR
MONTRÉAL

Les rivières commencent à retourner dans leur lit

Mais la pluie pourrait retarder le retour à la normale

Après une fin de semaine éprouvante à regarder impuissants l'eau des rivières monter, les riverains commencent à souffler. L'eau a tranquillement commencé à descendre mais la pluie qui est prévue pour les deux prochains jours pourrait retarder leur retour à la maison. La Sécurité civile, elle, reste sur un pied d'alerte.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Les municipalités situées en bordure de cours d'eau croisent les doigts: le niveau d'eau a cessé de monter et a même commencé à baisser timidement. Si Dame nature n'envoie pas de pluie diluvienne dans les prochaines heures, le pire des inondations pourrait bien être passé.

C'est le cas pour les rivières Chaudière en Beauce et Châteauguay en Montérégie dont les municipalités riveraines ont été touchées cette fin de semaine. La Sécurité civile garde notamment à l'œil la rivière Outaouais et le Saint-Laurent dont l'éventuel débordement menace les municipalités de l'ouest de l'île de Montréal, ainsi que la rivière L'Acadie, qui se jette dans le Richelieu, où deux embâcles signalés en fin de matinée menaçaient les municipalités de Carignan et Chambly.

Environnement Canada ne se fait guère optimiste quant aux prévisions des prochains jours: des températures assez douces et de la pluie jusqu'à demain... Mais en Montérégie, la Sécurité civile estime qu'une pluie modérée n'empêcherait pas le niveau de l'eau de baisser.

La Montérégie aura soufflé deux petits mois depuis la crise du verglas avant de se retrouver encore avec les caprices de la nature. Environ 700 résidences ont été inondées et 550 personnes ont été évacuées. Dans plusieurs cas, les résidants devront attendre la fin de la semaine avant de réintégrer un logis sec.

La situation est stable pour les régions longeant la rivière Châteauguay dont les municipalités de Très-Saint-Sacrement, Omrstown, Châteauguay, Sainte-Martine et Howick. *«Le débit a cessé d'augmenter vers minuit dans la nuit de dimanche à lundi, mais il décroît excessivement lentement,* explique Jacques Masson, agent d'information à la Sécurité civile. *Il n'y a pas de nouvelles résidences inondées, contrairement à dimanche où le nombre allait en augmentant.»*

À Châteauguay, le maire Jean-Bosco Bourcier parle d'une situation encourageante en constatant la baisse d'une dizaine de centimètres du niveau de l'eau. *«Sauf que les températures très douces et la probabilité de pluie pourraient éventuellement causer problème*, explique-t-il. *On ose croire que la pluie tombera de façon régulière plutôt qu'en averse.»*

Les stations de pompage fonctionnent au maximum et ne pourront fournir davantage si une grosse ondée se mettait de la partie. Une quarantaine de foyers ont été évacués et soixantaine sont «pompés». *«Une centaine de foyers sinistrés sur 14 000, ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà trop»*, pense le maire Bourcier.

En Beauce, c'est la rivière Chaudière qui a fait des siennes. *«Mais ça baisse partout, tant au niveau de la lecture du débit que sur le terrain*, constate Claude Ferland, conseiller de la Sécurité civile dans la région de la Beauce. *C'est encourageant, quoiqu'il y a toujours la pluie qu'on pourrait recevoir qui ferait que la diminution serait plus lente.»* Une soixantaine de maisons à Sainte-Marie-de-Beauce ont été évacuées et quelques unes dans les autres municipalités avoisinantes.

Dans Lanaudière, une vingtaine de résidences ont été évacuées hier en raison d'embâcles sur la rivière Ouareau, dans les secteurs du Domaine de Lorraine et de Chertsey. Un embâcle de 700 mètres s'est également formé sur la rivière L'Assomption, forçant l'évacuation d'une vingtaine de résidences à Saint-Félix-de-Valois. La situation pourrait cependant s'aggraver puisque, selon la Sécurité civile, d'autres embâcles sont signalés le long de la rivière l'Assomption, dont un majeur à Joliette.

Une victime a été rapportée, il s'agit d'une personne qui s'est noyée dimanche après la rupture d'un embâcle sur la rivière Nicolet, à Ham Nord, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Victoriaville.

Une année exceptionnelle

À Châteauguay, comme en Beauce, les inondations de 1998 ne sont pas les plus importantes à toucher la région. Mais les inondations de cette année ont pour particularité de toucher des zones qui n'ont presque jamais été frappées. Dans le cas des municipalités visées par un débordement du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais, *«ce sont des zones où il ne s'est rien passé depuis quatre ou huit ans, mais qui pourraient être inondées cette année»*, explique Jacques Masson, de la Sécurité civile.

Même chose à Sainte-Martine, au sud de Châteauguay, où une soixantaine de familles ont été évacuées. *«Historiquement, Sainte-Martine n'a jamais été inondée*, raconte le maire François Candau. *On se faisait haïr parce qu'on faisait scrupuleusement respecter les zones inondables!»*

Le maire attribue l'exceptionnelle inondation à la combinaison de plusieurs facteurs. Le drainage agricole, la neige tombée la semaine dernière et qui a fondu en deux jours et la correction des méandres de certains cours d'eau. *«On les corrige pour en faire des lignes plus droites qui font que l'eau circule plus vite de l'affluent à la rivière. Mais la rivière, elle, ne peut pas prendre de l'eau indéfiniment...»*

Le travail de la Sécurité civile, durement critiqué durant la crise du verglas, semble être apprécié par les municipalités touchées. *«Une chose que l'on n'a pas assez dite pendant la crise du verglas est que les municipalités ont leur responsabilité dans les mesures d'urgence*, rappelle François Candau. *Il ne faut pas toujours se fier au gouvernement. Pendant le verglas, il y avait tellement de municipalités sinistrées, c'était impossible pour la Sécurité civile de faire tout le travail. Mais là, on est peut-être une dizaine de municipalités, ils ont le temps de s'occuper de nous.»*

Avec la Presse Canadienne

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le petit Jérémie est bien au sec sur les genoux de papa, dans la cuisine inondée d'une maison de Châteauguay.

Le sort de l'école internationale sera scellé demain

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le sort des élèves de l'école internationale de Montréal sera scellé demain soir lorsque les commissaires de la Commission scolaire francophone du centre choisiront dans quels endroits déménageront les élèves de cette école, à l'étroit dans l'école Saint-Léon de Westmount, alors que ce dossier traîne depuis de longs mois.

Mais cela ne veut pas dire que tout sera idéal par la suite. Car aucun des trois scénarios qui seront discutés demain soir ne satisfait les parents. Les représentants des parents ont en effet fait savoir à maintes reprises qu'ils souhaitaient obtenir l'école Marymount (que fréquentent 329 enfants) qui pourrait loger à la fois l'école internationale primaire et l'école internationale secondaire. Mais cette option du *«campus unifié»* ne figurait pas dans la liste des sept scénarios soumis récemment aux parents de l'école internationale, dont trois ont été retenus pour discussion par la Commission scolaire francophone de centre, présidée par Michel Pallascio.

L'école internationale primaire loge dans l'école Saint-Léon de Westmount, rue Clarke. La capacité de l'édifice est dépassée, avec les 384 enfants de l'école initiale et les 376 de l'internationale. Quant aux 557 élèves de l'école internationale secondaire, ils sont aussi à l'étroit au 11 de la Côte-Saint-Antoine.

La direction de la commission scolaire envisage de relocaliser l'école internationale primaire dans l'édifice Espace-Jeunesse (que fréquentent des enfants ayant des difficultés d'apprentissage, qui devraient être relocalisés) et de maintenir l'école internationale secondaire dans son édifice actuel. Une seconde option prévoit le déménagement de l'école secondaire dans l'édifice Cardinal-Newman mais en septembre 1999 seulement. Enfin un troisième scénario prévoit la dispersion de la clientèle, soit le déménagement, en septembre prochain, de cinq ou six groupes d'élèves de manière à ce que les enfants ne sortent pas par les fenêtres, suivi, un an plus tard du déménagement des enfants de l'école secondaire à l'école Cardinal-Newman et des enfants du primaire à l'actuelle école internationale secondaire.

Promesse électorale

Le déménagement à l'école Cardinal-Newman *«ressemble à une promesse électorale»*, signalaient des parents hier, en notant qu'il faudrait y effectuer des travaux d'une valeur de 800 000 $. De plus, cet édifice est situé sur le plateau Mont-Royal alors que 75 % de la population du programme d'éducation internationale habitent la partie ouest de la ville.

Le sondage effectué en catastrophe il y a quelques semaines auprès des parents a conduit ces derniers à choisir le scénario du déménagement à l'Espace-Jeunesse (situé dans le quartier Snowdon) pour le primaire alors que ceux du secondaire sont partagés entre le *statu quo* et l'édifice Cardinal-Newman.

La représentante des parents dans ce dossier, Nicole Gagnon, estime cependant que les parents ont choisi le moindre mal et qu'ils sont déçus. *«Quelle que soit la proposition de M. Pallascio mercredi, elle ne répondra pas à la demande des parents qui réclament depuis plusieurs années un campus unifié dans l'ouest de la ville. La solution qu'il proposera ne pourra être que temporaire»*, estime-t-elle.

Cela fait de nombreuses années que l'école Saint-Léon de Westmount est surpeuplée, en raison de la popularité de l'école primaire initiale et de l'école internationale. Cet hiver, 402 parents ont fait passer le test d'entrée à leur enfant dans l'espoir d'obtenir une des 14 places disponibles, de la maternelle à la sixième année. *«Des écoles internationales, la CECM pourrait en ouvrir deux dans l'ouest de la ville, deux au Nord et deux dans l'est et elles se rempliraient»*, commente le directeur de l'école internationale, Jean-Paul Morin.

EN BREF

Prélèvement discriminatoire

(PC) — La Ligue des droits et libertés et des associations de locataires s'indignent d'un nouveau pouvoir dont jouirait la Régie du logement: celui d'ordonner le versement directement au propriétaire de la portion logement d'une prestation d'aide sociale, lorsqu'un loyer est impayé. La Ligue, l'Association des juristes en droit social, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec ont uni leur voix hier, en conférence de presse, pour dénoncer cette nouvelle disposition d'un projet de loi. C'est dans le cadre du projet de loi sur la réforme de l'aide sociale que ce pouvoir serait accordé à la Régie du logement. On n'en connaît toutefois pas tous les détails, par exemple quel montant pourrait éventuellement être prélevé sur un chèque d'aide sociale. Pour le moment, on ne parle que de *«portion logement de la prestation»*, sans en connaître le montant précis. Reste qu'aux yeux des groupes de défense des locataires et assistés sociaux, ce procédé est discriminatoire parce qu'il s'adresse à une seule catégorie de locataires: les assistés sociaux. Ces groupes ignorent aussi s'il faudra que le loyer soit fréquemment impayé, et combien de fois, pour qu'un tel prélèvement puisse être ordonné par la Régie.

EN BREF

Un octroi pour les parcs

(Le Devoir) — Le gouvernement du Canada octroie une aide de 3,7 millions pour entre autres nettoyer les parcs de Montréal, et en particulier le mont Royal, à la suite de la crise du verglas de janvier dernier. Les travaux qu'effectueront la Ville de Montréal, la Société de développement environnemental de Rosemont et le Centre de la Montagne, permettront de créer 280 emplois d'avril à septembre prochain. Cette aide est versée dans le cadre du Fonds d'aide aux sinistrés (50 millions) mis en place par Ottawa. Québec a bénéficié jusqu'à présent d'un soutien de 23 millions. Le maire Pierre Bourque a indiqué hier lors de cette annonce que le gouvernement canadien avait «réagi rapidement» à la demande de Montréal comparativement au gouvernement du Québec. De ce côté, Montréal s'attend à un règlement d'ici une semaine ou deux. L'administration réclame une aide de l'ordre de 120 millions.

Mariages fleuris

(Le Devoir) — Québec veut permettre la tenue de mariages civils au Jardin botanique de Montréal. Dans la Gazette officielle du Québec du 25 mars dernier, le ministre de la Justice, Serge Ménard, annonce son intention de modifier les règles sur la célébration des mariages civils. Dans le cadre d'un projet-pilote pour le district judiciaire de Montréal, le projet de nouvelles règles vise à permettre qu'un mariage civil puisse être célébré *«dans un lieu accessible au public et aménagé à cette fin au Jardin botanique de Montréal»*. Cette règle devrait être édictée dans moins de 45 jours.

Retour au comité exécutif

(Le Devoir) — Une majorité d'élus du conseil municipal de Montréal ont renvoyé hier au comité exécutif la proposition concernant le financement d'infrastructures dans l'épineux dossier de l'hippodrome. Le prolongement de la route Cavendish est le nœud du problème. Jeudi dernier, le conseil a rejeté la proposition de l'administration Bourque d'emprunter 17,5 millions pour permettre la vente de l'hippodrome à prix réduit. Le maire Bourque estime toujours que ces décisions ne remettent pas en question la vente qui lui a fait perdre la majorité au conseil.

La fromagerie HAMEL
4 MAGASINS À VOTRE SERVICE
272-1161
WWW.HAMEL.QC.CA
FROMAGER AFFINEUR
plus de 400 variétés de fromages!
Traiteur — dégustations

LES FINALISTES DU PRIX ÉMILE-NELLIGAN 1997

Denise Brassard pour *L'écueil des jours* (Écrits des Forges)
Martin Gagnon pour *Initiales de l'éclair et de la dispersion* (Les Éditions du Noroît)
Patrick Lafontaine pour *L'ambition du vide* (Les Éditions du Noroît)
Martin Pouliot pour *Poèmes de famille* (Écrits des Forges)

Le nom du lauréat ou de la lauréate, à qui une bourse de 5 000 $ de la Fondation Émile-Nelligan sera remise, sera dévoilé le mardi 31 mars 1998 au cours d'une cérémonie à la Bibliothèque nationale du Québec, 1700, rue Saint-Denis, à 17 h 30.

Renseignements: (514) 849-8540

UNEQ
Union des écrivaines et écrivains québécois

NOTRE NOUVELLE COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ 1998 EST ARRIVÉE!
Club 402-HOMME
À votre service depuis 20 ans
COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros
100% laine
Coupe exclusive
De 299 $ à 475 $
le costume
Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement
1118, rue Ste-Catherine O., Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

MULTI 1
Français 1re secondaire
Nouvelle terminologie du MÉQ
Cahier
224 pages, 15,60 $
Multi 1 est un cahier d'activités grammaticales, orthographiques et lexicales qui s'adresse aux élèves de première secondaire. Il a pour objectif de les conduire à s'approprier les notions et la nouvelle approche prônées par la grammaire de la phrase et du texte. Comme il est possible de le constater, *Multi 1* reprend à son compte la démarche pédagogique favorisée par le programme d'études en incitant les élèves à observer, à identifier et à maîtriser des faits de langue.
En somme, *Multi 1* offre aux élèves la possibilité de se doter de bases grammaticales, orthographiques et lexicales plus solides; non pas pour les transformer en grammairiens en herbe, mais pour améliorer leurs qualités de communicateurs. Le but poursuivi par ce cahier est d'assurer, chez les élèves de première secondaire, un meilleur transfert de leurs connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales dans leurs lectures et dans leurs productions écrites et orales.
Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

Cap sur le déficit zéro

Le patronat se méfie des «trucs» de Landry

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les banquiers, les comptables, les groupes patronaux et du milieu des affaires s'entendent tous avec le ministre des Finances Bernard Landry pour maintenir fermement l'objectif du déficit zéro dans l'exercice budgétaire 1998-1999 qui sera déposé aujourd'hui en Chambre.

Au Conseil du Patronat du Québec, le porte-parole et directeur de la recherche Jacques Garon ne voit pas comment le ministre Landry pourrait surprendre. *«On ne s'attend pas à un budget faramineux,* a-t-il affirmé hier. *En fait, il sera plutôt neutre. On ne pourra même pas l'appeler, dans le contexte actuel, un budget pré-électoral. Le gouvernement n'en a simplement pas les moyens,* a-t-il poursuivi. *On peut s'attendre cependant, à ce que l'exercice rencontre l'assentiment du milieu des affaires, à condition qu'il respecte son objectif de déficit zéro.»*

Cet objectif sera évidemment au centre du discours que s'apprête à livrer M. Landry. Puisqu'il faut bien se fier à ce que le président du Conseil du trésor Jacques Léonard a présenté, mardi dernier, en déposant le livre des crédits, son collègue des Finances poursuivra sa mission et celle du gouvernement d'assainir les finances publiques.

«Dès l'an prochain, affirmait le ministre Léonard, *le déficit sera éliminé. Nous aurons redonné aux Québécois un État qui disposera d'une véritable marge de manœuvre et qui sera apte à faire face aux défis du XXIe siècle.»*

Pour respecter la mission qu'on lui a confiée, M. Landry devra sans doute réaliser des tours de force et ressortir tous les trucs du métier de ministre des Finances.

S'il tient à obtenir des bonnes notes, cependant, il devra se garder d'augmenter le fardeau fiscal des Québécois et même de songer à des impôts indirects ou à l'imposition de frais de services. Il faudrait aussi qu'il cesse d'avoir recours aux fonds spéciaux où on réussit à amortir des dépenses sur des périodes de 10 à 15 ans. L'analyste du CPQ qualifie cette pratique *«de distorsion de la réalité».*

«Le gouvernement, a soutenu le porte-parole du CPQ, *n'a absolument pas les moyens de toucher de quelque façon que ce soit au fardeau fiscal ni des contribuables ni à celui des entreprises. Et si par malheur,* a précisé M. Garon, *il devait y avoir des augmentations d'impôt, là, ce serait extrêmement grave parce qu'à l'heure actuelle le fardeau des contribuables et des entreprises québécois est le plus élevé en Amérique du Nord.»*

Dans le milieu des affaires, les mesures positives qui se retrouveront dans le budget devront s'attaquer au chômage et proposer des propositions fermes favorisant l'emploi chez les jeunes. Le ministre Landry ne pourra pas oublier les familles et les ressources nécessaires à l'implantation des garderies à 5 $ pour les trois ans, puisque la ministre de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance Pauline Marois s'est engagée à y donner suite.

Si dans le milieu des entreprises on se réjouit quand même de la performance économique améliorée du Québec, on s'empresse toutefois de noter que la situation est très volatile.

Crimes contre l'humanité

Axworthy presse les nations de créer une cour criminelle permanente

Le ministre y va d'une attaque voilée à l'endroit de la France et des États-Unis

La création d'une cour criminelle permanente pour juger les auteurs de crimes de guerre et de génocide divise les membres de la communauté internationale. Lloyd Axworthy leur demande de s'unir pour que cette juridiction soit rapidement mise sur pied.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a lancé hier un vibrant appel devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU en faveur de la création d'urgence d'une cour criminelle permanente pour juger les auteurs de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Dans son discours, le ministre a souligné le lien étroit qui existe entre la sécurité humaine et le respect des droits de l'homme lorsqu'il y a conflit ou menace de conflit. *«Un élément crucial, dans la reconstruction de sociétés déchirées par la guerre, est le rétablissement de la primauté du droit et de l'élimination de l'impunité»,* a-t-il déclaré devant les membres de la commission réunis à Genève.

«C'est pourquoi il est si important de mettre rapidement en place une cour [criminelle] *indépendante et efficace ayant juridiction inhérente sur les crimes les plus graves»,* a dit le ministre.

«S'il n'y a aucun moyen impartial de découvrir la vérité et d'administrer la justice au lendemain de la guerre, les pays retomberont sans cesse dans l'ornière de la violence», a-t-il souligné.

Il a insisté pour que les procédures de la cour ne soient pas seulement amorcées par la plainte d'un État ou le Conseil de sécurité de l'ONU mais aussi par les procureurs. Le tribunal devra notamment faire justice aux victimes civiles des conflits que sont les femmes et les enfants, a ajouté M. Axworthy.

«La communauté ne doit pas attendre une autre catastrophe avant d'établir une instance permanente pour réagir aux nombreuses atrocités qui se produisent si souvent à la faveur des conflits armés», a-t-il dit.

Lloyd Axworthy

Une «vision dépassée»

Dans une attaque voilée contre les pays qui s'opposent à la rédaction d'un traité instituant une cour internationale pénale, il a affirmé que la communauté internationale ne devait pas *«laisser ceux qui restent attachés à une vision dépassée du monde freiner nos efforts».* La France et les États-Unis, entre autres, multiplient les obstacles à la création de la cour.

Depuis trois ans, les membres des Nations unies discutent de la création d'une telle juridiction internationale. Des réunions de spécialistes se sont déroulées l'an dernier et il y a quelques semaines à New York pour mettre au point les modalités de fonctionnement de cette cour et les pouvoirs dont elle disposera.

La création de la cour sera discutée lors d'une conférence internationale en juin-juillet à Rome.

La Commission des droits de l'homme qui tient ses travaux à Genève étudie présentement un projet d'ensemble de principes en matière de lutte contre l'impunité. Ce projet a été élaboré depuis quelques années par le Rapporteur spécial de l'ONU, Louis Joinet. L'un des principes les plus importants de ce projet concerne les devoirs des États dans le domaine de l'administration de la justice.

Ainsi, Joinet écrit, dans son projet, que *«l'impunité constitue un manquement aux obligations qu'ont les États d'enquêter sur les violations, de prendre des mesures adéquates à l'égard de leurs auteurs, notamment dans le domaine de la justice, pour qu'ils soient poursuivis, jugés et condamnés à des peines appropriées, d'assurer aux victimes des voies de recours efficaces et la réparation du préjudice subi, et de prendre toutes mesures destinées à éviter de telles violations.»*

Les libérations demandées par le pape

Le Canada refuse cinq des 19 détenus cubains

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Havane — Le Canada a refusé d'accueillir cinq détenus cubains et ne devrait finalement en recevoir qu'une quinzaine et non plus 19 comme annoncé à l'origine, a appris l'AFP hier auprès d'un leader de la dissidence à La Havane.

Le Canada a accepté de recevoir des détenus cubains libérés à la demande du pape Jean-Paul II et dont la libération avait pour condition leur exil par les autorités de La Havane. En revanche, *«le départ pour le Canada de 12 à 14 prisonniers est imminent»,* a assuré à l'AFP M. Elizardo Sanchez, président de la Commission cubaine des droits de l'homme et de réconciliation nationale (CCDHRN, sans statut légal). Leur libération et leur expulsion devrait intervenir *«dans le courant de cette semaine ou au plus tard la semaine prochaine»,* a-t-il assuré. Les cinq détenus écartés par le gouvernement d'Ottawa sont *«impliqués dans des actes violents ou des projets d'actions violentes»,* a indiqué le dissident.

Il s'agit de Gustavo Rodriguez Sosa, Tomas Ramos Rodriguez, Miguel Angel Fernandez Crespo, Ivelise Camejo Molerio et Arturo Suarez Ramos, a précisé M. Sanchez qui a indiqué tenir ses informations des familles des prisonniers.

La décision des autorités canadiennes a été communiquée aux détenus concernés par un diplomate canadien. Elle a été confirmée vendredi et samedi dernier aux membres de leurs familles, convoqués à Villa Marista, le siège à La Havane de la Sécurité d'État cubaine, a encore indiqué M. Sanchez. *«Les autorités canadiennes ont été mal informées depuis le début»* de cette négociation pour l'accueil de détenus politiques, selon M. Sanchez qui n'a pas précisé qui était à l'origine de ces erreurs.

M. Sanchez a affirmé son désaccord avec la décision d'Ottawa qui aurait dû *«tenir compte des aspects humanitaires, et notamment du fait que ces détenus sont dans les prisons cubaines depuis 8 à 11 ans et que plusieurs d'entre eux sont très malades».* Tomas Ramos Rodriguez souffre de la maladie de Parkinson, a-t-il notamment assuré. Le pape Jean-Paul II avait déploré la *«souffrance»* des prisonniers de conscience lors de son voyage à Cuba en janvier dernier. Les autorités cubaines ont indiqué avoir libéré 299 prisonniers, dont plus de 70 détenus politiques, à la demande du souverain pontife.

La libération d'une vingtaine de prisonniers politiques, dont les autorités prédisent une récidive, est conditionnelle à leur exil par les autorités cubaines, et donc à la recherche d'un pays d'accueil.

Gustavo Rodriguez Sosa (emprisonné le 11 janvier 1991 et condamné à 18 ans de prison pour actions contre la Sécurité de l'État, rébellion et terrorisme) et Tomas Ramos Rodriguez (détenu depuis le 16 octobre 1990 et condamné à 20 ans de prison pour rébellion et terrorisme) faisaient partie d'un commando armé venant de Floride.

Miguel Angel Fernandez Crespo, emprisonné depuis le 26 avril 1990, est condamné à 15 ans de prison pour terrorisme. Ivelise Camejo Molerio est détenu depuis le 6 janvier 1990 et condamné à 15 ans de prison pour terrorisme et sortie illégale du pays. Enfin, Arturo Suarez Ramos purge depuis le 10 mai 1987 une peine de 30 années de prison pour piraterie et sortie illégale du pays.

Camps D'été

Camp informatique pour les 9 - 12 ans
Une expérience unique en son genre sur un site enchanteur.
28 JUIN AU 31 AOÛT
Camps d'une durée de 5 jours. Maximum 10 jeunes par semaine
BASE DE PLEIN AIR STE-ÉMÉLIE www.ccse.qc.ca 1-800-859-0643

Vous voulez que vos enfants soient bilingues?
AU CAMP ANGLOFUN: ILS APPRENDRONT
AU CAMP ANGLOFUN: ILS S'AMUSERONT
Pour plus de renseignements, Tél.: (514) 297-3717 — Fax: (514) 297-3374
Internet : http://www.anglofun.qc.ca Courrier électr.: anglofun@interlinx.qc.ca

Immersion dans les nouvelles technologies de l'image
CAMP DE JOUR CYBERMONDE — Bell présente — ATELIERS MULTIMEDIA
Pour les 8-14 ans 29 juin au 14 août — Pour adultes 29 juin au 28 août
85 rue St-Paul ouest, Vieux Montréal 849-1887

CENTRE D'ÉQUITATION SANS SOUCI INC.
CAMP BILINGUE
• Camp d'été d'équitation pour les 8-17 ans
• Fins de semaines d'équitation au printemps et à l'automne
• Leçons d'équitation pour les adultes commençant en avril
UN PARADIS POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX
350 acres de paysage magnifique
30 km au sud de Montréal • 30 ans d'expérience
PORTES OUVERTES CHAQUE FIN DE SEMAINE
1185 route 209, Ste-Clotilde, Qué. J0L 1W0 (514) 826-3772

CAMPS de Jour ARTISTIQUES
Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents
L'École pour tous! LOUISE LAPIERRE DANSE
Au ♥ du cœur du plateau Mont-Royal
Jazz, funky, chanté-dansé, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!
(514) 521-3456
montrealmedia.qc.ca/dansell

IMMERSION ANGLAISE POUR ADOLESCENTS 14 À 17 ANS
4 destinations disponibles: Apprendre une langue tout en s'amusant
Toronto ou Vancouver 2385 $
Calgary 2295 $
Hawaï 2700 $
(Comprend 4 semaines de cours et hébergement en milieu familial, 84 repas, activités et visites touristiques)
Demandez notre brochure gratuite
VOYAGES TOUR ÉTUDIANT Québec: (418) 835-3336 Mtl: (514) 874-9156 1-800-463-2265
Permis du Québec

CAMP MUSICAL DE LANAUDIÈRE
Pour filles et garçons 9 à 17 ans
Lac Priscault, St-Côme
4 sessions : 28 juin au 22 août 1998
Fernand Lindsay, C.S.V., directeur musical
• Musique instrumentale • Chorale et orchestre
• Musique de chambre • Auditions musicales dirigées
C.P. 44, Joliette J6E 3Z3 Télécopieur: (514) 755-4385 Tél.: (514) 755-2496

CAMP D'INITIATION AU MONDE DE L'INFINIMENT PETIT
Camp de jour pour les 10-15 ans
Encadrement exceptionnel
Possibilité d'hébergement et d'activités au Camp spatial Cosmodôme
Lundi au vendredi • Juillet et août
MUSÉE ARMAND-FRAPPIER
531 boul. des Prairies, Laval, 686-5641
http://www.iaf.uquebec.ca/musee
Québec

STANSTEAD COLLEGE
SÉJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLAIS
OÙ VOS ENFANTS APPRENDRONT-ILS L'ANGLAIS?
Stanstead College offre un stage d'anglais de trois semaines du 5 au 25 juillet dans les Cantons de l'Est, près de la frontière américaine.
SÉJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLAIS, Stanstead College, Stanstead, Québec J0B 3E0
Téléphone: (819) 876-7891, poste 246 Télécopieur: (819) 876-5392
Courrier électronique: summer.school@stansteadc.qc.ca
http://www.stansteadc.qc.ca/scla/main.html

je choisis la «Grande Aventure... en Anglais»!
CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS
POUR LES JEUNES DE 7 À 17 ANS
LAC KÉNOGAMI, SAGUENAY/LAC-ST-JEAN
(418) 693-0343 ANGLIAN Télécopieur
1-800-Anglian L'ÉCOLE DE LANGUES (418) 693-8165

CAMP SPORTIF DE JOUR
Séjour jeunesse
Du 29 juin au 21 août
pour les 6 à 14 ans
Activités aquatiques, escalade, escrime, gymnastique, sports de raquette, tir à l'arc, etc.
Info : 343-6150
Inscription : 343-6160
CEPSUM
Université de Montréal
2100, boul. Édouard-Montpetit
Édouard-Montpetit

THE HORSE PEOPLE INC.
Élégant...Sélect...Spécialisé
Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement proactif.
Portes ouvertes chaque fin de semaine
Wendover, Ontario K0A 3K0 Adresse Internet : www.camp.ca/horsepeople
Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905 E-Mail : horsefun@fox.nstn.ca
Brochure & vidéo disponibles sur demande Accrédité par OCA, CCA, ACA

Wonderful Summer!
Accrédité OCA / CCA
• PROGRAMMATION COMPLÈTE
• EXCURSIONS EN CANOT
• APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
• PROGRAMME DE FORMATION
WABIKON
Temagami Ontario
• LE CAMP INTERNATIONAL POUR FILLES ET GARÇONS DE 6 À 17 ANS
• SESSIONS DE 10 JOURS, 3 ET 6 SEMAINES
• SERVICE D'AUTOBUS DE MONTRÉAL ET OTTAWA
• POUR RECEVOIR NOTRE DÉPLIANT ET UNE LISTE DE RÉFÉRENCES DU QUÉBEC:
(416) 483-3172
SITE WEB : WWW.WABIKON.COM
COURRIER ÉLECTRONIQUE :INFO@WABIKON.COM

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

LE DEVOIR

LE MONDE

Gerry Adams met de l'eau dans sa Guinness

Les pourparlers de paix sur l'Irlande du Nord entrent dans leur phase finale

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Les négociateurs aux pourparlers de paix sur l'Irlande du Nord ont repris hier matin à Belfast, ce qui devrait être leur dernière session marathon dans l'espoir de parvenir à un accord à la date butoir fixée au 9 avril.

Les dix prochains jours de négociations seront cruciaux, alors que Londres et Dublin, co-parrains du processus, ambitionnent de conclure un accord sur une formule d'autonomie pour la province d'ici Pâques et de le soumettre à un double référendum, dans le nord et le sud de l'Irlande, probablement le 22 mai.

Après six mois de négociations, un compromis entre unionistes protestants, attachés au maintien de l'Ulster dans le giron britannique, et les catholiques, partisans de la réunification, apparaît enfin possible à une majorité des participants, malgré le climat de violences entretenu par les extrémistes des deux bords.

Gerry Adams, le leader du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA (Armée républicaine irlandaise), a appelé dimanche *«tous les républicains»* à cesser la violence et à soutenir le processus de paix. Dans une interview au quotidien suisse *Le Temps*, hier, le leader républicain se dit *«optimiste»* sur la suite des pourparlers, et *«admet»* que *«la réunification de l'Irlande n'est pas possible à ce stade du processus»*.

Le compromis prévoit l'instauration d'un Parlement nord-irlandais et d'un *«conseil ministériel»* réunissant des responsables d'Irlande du Nord et de la République d'Irlande. Enfin, l'Ulster participerait à un conseil des îles comprenant l'Angleterre, toutes les régions autonomes du Royaume-Uni et l'Irlande.

Gerry Adams a cependant souligné qu'un bon accord réclame *«des changements à tous les niveaux»*, notamment une réduction des *«inégalités criantes entre les deux communautés, catholiques et protestantes»* et la libération des *«prisonniers politiques»*. *«Le nouveau gouvernement britannique a adopté un style différent»*, s'est-il félicité alors que le premier ministre Tony Blair a décidé de s'impliquer davantage dans les négociations et doit s'adresser aux parties engagées dans les négociations au cours des prochains jours.

Le premier ministre britannique est en étroit contact avec son homologue irlandais Bertie Ahern et les deux hommes n'ont pas exclu une intervention directe dans les pourparlers si cela s'avérait vraiment nécessaire. M. Ahern, qui devait prendre la parole hier devant des députés irlandais et britanniques, répétera qu'il croit un accord possible dans les deux semaines.

Mais les violences se multiplient au fur et à mesure que l'échéance approche, les extrémistes des deux bords faisant tout pour faire capoter le processus de paix. Un groupuscule catholique extrémiste, l'INLA (Armée de libération nationale irlandaise), a revendiqué le meurtre d'un policier protestant à la retraite, Cyril Stewart, tué par balles vendredi soir. Des centaines de personnes ont assisté dimanche à ses funérailles. Samedi, les extrémistes protestants de la LVF ont de leur côté revendiqué une tentative d'attentat à la bombe, la veille, visant la maison d'une gardienne de prison de Belfast.

Selon un sondage publié dimanche par Le Sunday Independent de Dublin, 9 % seulement des Irlandais —échaudés par les précédentes tentatives infructueuses de paix— pensent qu'un accord sera conclu d'ici mai. Pourtant, la volonté de tourner la page sur 29 ans de conflit ayant fait plus de 3200 morts est plus que jamais présente: 51% se disent prêts à soutenir un plan comportant une réforme constitutionnelle qui concernerait les deux Irlandes.

EN BREF

M. Ross rentre bredouille

Jérusalem (AFP) — L'émissaire américain au Proche-Orient Dennis Ross quitte Israël pour les Etats-Unis sans être parvenu à un accord sur un retrait israélien en Cisjordanie, a indiqué hier soir la télévision israélienne. Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a rejeté l'initiative de paix américaine, qui prévoit un retrait militaire de quelque 13 % en Cisjordanie, lors d'une rencontre hier soir avec M. Ross, a précisé la télévision. M. Ross avait entamé vendredi des consultations séparées avec M. Nétanyahou et le président palestinien Yasser Arafat afin de relancer le processus de paix israélo-palestinien, dans l'impasse depuis un an. Lors de leur rencontre hier, M. Nétanyahou n'a pas présenté de chiffre sur l'ampleur d'un redéploiement et s'est contenté de refuser la proposition américaine, selon la télévision. Aucun des deux hommes n'a fait de déclaration immédiatement après la rencontre. Israël insiste pour limiter le retrait à 9 %, sous conditions, alors que les Palestiniens réclament 30 %, dans une première étape. Parmi ces conditions, Israël réclame une lutte sans concession de l'Autorité autonome contre les groupes armés islamistes, ainsi que l'extradition des auteurs d'attentats anti-israéliens.

Massacre de réfugiés au Rwanda

Kigali (Reuters) — Des rebelles hutus ont massacré vingt réfugiés et en ont blessé 42 dans la province de Ruhengeri, située dans le nord-ouest du pays, a déclaré hier un haut responsable du gouvernement local dont les propos ont été repris par l'agence de presse rwandaise. Une centaine de miliciens ont attaqué dimanche un camp de la ville de Kinigi, à environ 15 kilomètres au nord de Ruhengeri, qui abritait des réfugiés tutsis et hutus. *«Les miliciens ont fouillé les bâtiments gouvernementaux de Kinigi avant d'ouvrir le feu sur nous»*, ont déclaré des survivants à l'agence. Ces miliciens, qui n'étaient pas tous armés, ont ensuite libéré 29 détenus de la prison locale. Des responsables ont déclaré que l'armée s'était lancée à leur recherche. L'armée rwandaise avait annoncé samedi avoir abattu dans cette même région une vingtaine de rebelles.

Europe: coup d'envoi du processus d'élargissement

Bruxelles (AP) — L'Union européenne a donné hier le coup d'envoi du processus d'élargissement à onze pays, par une réunion des ministres des affaires étrangères des Quinze et des candidats à l'adhésion. La future Europe élargie à 26 entrera dans le vif du sujet aujourd'hui à Bruxelles, avec l'ouverture des négociations d'adhésion des six candidats considérés comme les mieux préparés: Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovénie, Estonie et Chypre.

Eltsine ne briguera pas d'autre mandat

Le président russe indique qu'il favorise la campagne de Viktor Tchernomyrdine à sa succession

Boris Eltsine, qui avait entretenu le doute jusqu'ici sur ses intentions, a exprimé une première réaction publique à l'annonce, samedi, de la candidature de Viktor Tchernomyrdine, congédié de son poste de premier ministre.

REUTERS

Moscou — Boris Eltsine a laissé entendre hier qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle de l'an 2000 et qu'il apporterait son soutien à la candidature de Viktor Tchernomyrdine.

Selon le chef de l'État cité par l'agence de presse russe Interfax, la candidature surprise de Viktor Tchernomyrdine à la course au Kremlin *«découlait d'un esprit de coopération»* entre lui et son ancien premier ministre.

Ce dernier, remplacé la semaine dernière par le jeune Sergueo Kirienko, *«conduira»* la campagne pour le scrutin présidentiel.

Boris Eltsine, qui avait savamment entretenu le doute jusqu'ici sur ses intentions, a déclaré, d'après l'agence Itar-Tass, à propos de la campagne présidentielle: *«Je n'y prendrais pas part»*.

Le chef de l'État a tenu ces propos devant des journalistes triés sur le volet par le Kremlin alors qu'il accueillait le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, venu lui rendre compte de sa récente mission de paix en Irak. C'était la première réaction publique de Boris Eltsine à l'annonce, samedi, de la candidature de Viktor Tchernomyrdine, cinq jours après avoir été congédié de son poste de chef du gouvernement.

Le président, selon Tass, a ajouté que la Russie était une démocratie et qu'il ne lui appartenait pas de disigner un successeur. Il a dit que Viktor Tchernomyrdine n'aurait pas dû donner l'impression que son départ de la tête du gouvernement n'était dû qu'à la volonté du président. *«Mais dans le même temps, j'avais à l'esprit qu'il conduise un jour la campagne présidentielle de l'an 2000. Il faut pour cela un dirigeant fort. Et compte-tenu du fait que je n'y participerai pas* [à la campagne]*, nous devons renforcer cela»*.

Pour sa part, l'agence RIA cite le porte-parole du Kremlin, Sergueo Iastrjembsky, selon lequel Boris Eltsine avait approuvé la décision de son ancien premier ministre de se présenter au scrutin de l'an 2000.

Dimanche, Viktor Tchernomyrdine avait assuré que ses ambitions présidentielles bénéficiaient du soutien de Boris Eltsine. Ce dernier, qui est âgé de 67 ans et est de santé fragile en raison notamment de problèmes cardiaques, n'avait jamais dit clairement jusqu'ici s'il comptait briguer un troisième mandat présidentiel.

Sa décision, il y a tout juste une semaine, de limoger Viktor Tchernomyrdine, son fidèle allié depuis 1992, et de le remplacer par un quasi-inconnu âgé de 35 ans, le ministre du Pétrole sortant Sergueo Kirienko, avait fait l'effet d'une bombe à Moscou.

Le communisme? du gâteau!

REUTERS

À SINGAPOUR, *une serveuse proposait hier aux passants le menu d'un nouveau restaurant dont le décor s'inspire de la Chine maoïste. À Moscou, un acteur costumé en garçon de restaurant découpait un gâteau à l'effigie de la momie de Lénine, le fondateur de l'Union soviétique.*

Projet de constitution à l'américaine pour l'ex-Zaïre

L'anglais et le français seraient les deux langues officielles de l'ancienne colonie belge

REUTERS

Kinshasa — Une commission constitutionnelle créée en octobre dernier a remis hier au président Laurent-Désiré Kabila un projet de constitution pour la République démocratique du Congo, inspiré du modèle américain.

L'anglais et le français seraient les deux langues officielles de l'ancienne colonie belge.

Le président de la commission, Anicet Kashamura, a déclaré à Reuters que les similitudes avec les États-Unis résidaient notamment dans les pouvoirs étendus du président et l'absence de premier ministre, auquel a été préféré un vice-président.

Des restrictions sont toutefois prévues en ce qui concerne les candidats à la présidence. Une liste provisoire comptant 250 noms de candidats indésirables, dont celui du cilèbre opposant Étienne Tshisekedi, a ainsi été établie par les 42 membres de la commission.

«Tous nos compatriotes qui se sont compromis, qui sont impliqués dans les biens mal acquis ou dans les assassinats politiques ou autres violations des droits de l'homme ne seront pas autorisés à se présenter aux élections présidentielles», a expliqué Anicet Kashamura.

Étienne Tshisekedi est depuis fivrier en résidence surveillée dans son village. Il est accusé d'avoir enfreint l'interdiction des activités politiques, imposée par le gouvernement après l'arrivée de Kabila au pouvoir en mai dernier.

Le successeur de Mobutu Sese Seko a les pleins pouvoirs et gouverne par décrets, en attendant des élections législatives prévues dibut 1999. De source diplomatique, on émet toutefois de sérieux doutes sur la tenue effective de ces élections.

Kashamura a ajouté que le projet de constitution était de type fédéral, comme aux États-Unis, bien que le mot *«fédéralisme»* ait été évité pour ne pas rappeler les *«divisions passées»*.

«Chaque province aura un gouvernement provincial», a-t-il précisé.

S'il est approuvé par Kabila, ce texte de 254 articles devrait être examini par une assemblie constituante puis soumis à référendum.

«Mission d'information» sur le Rwanda

Le meilleur moyen de tirer au clair le rôle joué par la France fait toujours débat

CLAIRE TRÉAN
LE MONDE

La mission d'information sur le Rwanda que dirige Paul Quilès devait procéder aujourd'hui à sa deuxième séance d'audition de témoins. Elle entendra José Kagabo, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, et Me Eric Gillet, avocat et membre de la Fédération internationale des droits de l'homme.

Parviendra-t-on à faire la lumière sur le rôle joué par la France au Rwanda lors du conflit qui devait aboutir au génocide du printemps 1994 ? Aujourd'hui beaucoup de responsables français sont convaincus que ce travail d'élucidation est nécessaire : les accusations portées contre leurs prédécesseurs - concernant le soutien qu'ils auraient apporté avant, pendant et après le génocide à ceux qui en furent les auteurs - pèsent trop lourdement. À l'exigence morale s'ajoute la nécessité politique de se libérer de soupçons qui discréditent durablement tout un pan de l'action extérieure de la France et portent atteinte à son image.

Mais comment faire? Des parlementaires ont pris l'initiative, début mars, mais dans le désordre. Leur querelle sur la méthode divise encore la majorité «plurielle»: alors que la mission d'information mise sur pied par Paul Quilès (PS) a commencé ses travaux en auditionnant les premiers témoins le 24 mars, le groupe communiste poursuit toujours une démarche concurrente — celle de la création d'une véritable commission d'enquête parlementaire — avec l'appui des Verts et de certains membres du PS. Les députés auront à voter prochainement sur cette proposition.

Cette querelle a commencé le 3 mars quand, devant la pression montante des organisations humanitaires qui réclamaient une commission d'enquête parlementaire, Paul Quilès a pris tout le monde de court en annonçant la constitution de sa *«mission d'information»*. La différence entre les deux méthodes, c'est qu'une commission d'enquête est une procédure juridiquement codifiée, qu'elle est investie d'un mandat formel d'investigation sur l'action de l'exécutif (celui de l'époque) et d'un certain pouvoir de contrainte pour recueillir informations et témoignages ; alors qu'une mission d'information n'a ni définition juridique précise ni pouvoir contraignant.

On aurait pu penser, vu l'importance du sujet et le niveau des responsables qui seront nécessairement mis en cause, que la première méthode était mieux adaptée. La réaction initiale des ONG fut donc la déception, le sentiment que décidément on ne voulait pas enquêter sérieusement. D'autant que Paul Quilès se justifiait par un argument fallacieux: une commission d'enquête, disait-il, ne peut être constituée pour des faits qui donnent lieu à des poursuites judiciaires en cours, notamment au Tribunal international d'Arusha sur le Rwanda.

C'est le démenti apporté la semaine dernière à cette affirmation par la ministre de la justice, Elizabeth Guigou, qui a relancé le débat. Aucune procédure judiciaire n'est en effet en cours contre des représentants de la France au Tribunal d'Arusha (où ne se jugent que les crimes de guerre, de génocide et les crimes contre l'humanité); les deux plaintes déposées à Paris et Bordeaux par des ayant-droits de victimes du génocide rwandais, et qui font actuellement l'objet d'une information judiciaire, ne concernent pas non plus la France. Rien ne s'opposait donc, comme l'a fait remarquer Jack Lang, à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

Querelle de préséance

Cette polémique s'apparente davantage à une querelle de préséance qu'à un débat de fond sur la recherche de la vérité. Paul Quilès, qui est par ailleurs président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, ne voulait absolument pas que cette affaire lui échappe. Il a lancé il y a quelques mois l'idée qu'il faut remédier à une anomalie des institutions françaises qui n'associent pas le Parlement aux décisions portant sur des interventions militaires à l'étranger. Il voyait, dans l'examen du cas rwandais où les décisions furent prises en France dans une totale opacité, le moyen de faire une probante démonstration de sa thèse.

Les membres de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale (commission dont Jack Lang est le président) frémirent alors à l'idée que les recherches sur le Rwanda puissent n'être conduites que par la commission de la défense. Derrière une querelle de personnes, interne au PS, peut-être y avait-il également une sorte de réflexe *«corporatiste»* et la prémonition d'un risque très réel: que *«les militaires»*, ou ceux qui les représentent, trouvent là un moyen de se dédouaner et de mettre tout sur le dos des affaires étrangères, en tout cas du pouvoir civil.

Ayant doublé tout le monde à la hussarde, M. Quilès fut en tout cas obligé de composer: sa mission d'information a changé de profil, la commission de la défense et celle des affaires étrangères y participent à parts égales (dix députés et leurs suppléants de chaque côté), même si les affaires étrangères ne sont pas représentées au bureau. Mais, surtout, M.Quilès est en quelque sorte obligé de faire aussi bien ou mieux que n'aurait fait une vraie commission d'enquête parlementaire. Il fait savoir qu'il a déjà demandé la levée du secret défense aux différentes administrations concernées, qu'il n'hésitera pas à convoquer d'anciens hauts responsables ni à faire connaître publiquement ceux qui se déroberaient à ses sollicitations.

Les ONG, pour leur part, sont un peu revenues de leur déception initiale. On fait remarquer, à Médecins sans frontières par exemple, qu'une commission d'enquête n'aurait pas plus que la mission Quilès le pouvoir de lever le secret défense et que, comme elle, elle serait tenue au huis clos pour l'audition de certains témoins. Reste à savoir, devant ce cas de figure pour le moins inusité en France — une investigation, informelle mais publique, sur le comportement des plus hauts responsables de l'Etat à propos d'événements particulièrement lourds—, comment vont réagir les administrations concernées.

Ce fut l'objet d'une réunion chez le premier ministre, mercredi 25 mars, à laquelle participaient Hubert Vedrine, Alain Richard, Laurent Fabius, Jack Lang et Paul Quilès. Rien n'a été dit publiquement des instructions données par le premier ministre. Quelques jours plus tôt cependant, M. Jospin confiait que lui-même eût été favorable à la formule de la commission d'enquête et que seuls les parlementaires en avaient décidé autrement. Dans cette logique, le premier ministre devrait avoir demandé aux administrations de coopérer dans la plus grande transparence possible avec la mission Quilès. Une telle consigne serait majeure pour certains des responsables qui seront entendus par la mission et qui ne parleront librement que s'ils se sentent *«couverts»*.

ÉDITORIAL

Préserver l'accès au passé

Michel Venne

L'affaire Turgeon est redevenue une affaire privée, simple querelle autour de l'interprétation d'un contrat sur des droits d'auteur. Mais la censure imposée à l'écrivain par ceux qui avaient acheté ses services, a mis en lumière cruellement quels effets pervers pourraient avoir sur l'accès à notre histoire les articles du Code civil qui protègent le droit à la vie privée.

Beaucoup d'événements historiques trouvent leur explication dans la vie privée de ceux qui font l'Histoire; les témoignages de proches, les lettres personnelles, les secrets parfois intimes qui remontent à l'enfance. Sans un accès libre à cette information, des pans de notre passé pourraient être rayés de notre mémoire à tout jamais. Ce serait un crime. Chacun d'entre nous, d'ailleurs, a besoin de mémoire pour vivre. D'où la recherche parfois frénétique de ses origines par la généalogie ou par la quête d'un enfant adopté pour retrouver ses parents biologiques.

Au cours des derniers mois, plusieurs regroupements, de la Ligue des droits et libertés jusqu'à l'Association des professeurs d'histoire des collèges du Québec, ont fait valoir ce genre d'arguments à l'encontre des articles 35 à 40 du Code civil du Québec qui garantissent à toute personne le *«droit au respect de sa réputation et de sa vie privée»*. Le code prévoit qu'*«aucune atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise»*. Cela donne, en fait, un droit de censure aux héritiers d'un personnage public dont un écrivain ou un historien voudrait faire la biographie. Les mêmes articles pourraient nuire aux généalogistes dans la recherche de leurs racines.

Il faut dissocier l'affaire Turgeon du débat sur le respect de la réputation et de la vie privée.

Ces effets pervers d'articles de loi par ailleurs salués unanimement, car ils protègent un droit fondamental, peu de gens les avaient vus jusqu'à ce qu'éclate l'affaire Turgeon. Pierre Turgeon est un écrivain et historien réputé. En 1992, le patron de la chaîne de quincailleries Réno-Dépôt, Pierre Michaud, lui demande d'écrire la biographie de son grand-oncle et fondateur de l'entreprise (alors baptisée Val Royal), P.H. Desrosiers, décédé en 1969. Cette biographie devait servir d'outil de promotion et de valorisation du fondateur auprès du personnel. M. Turgeon a reçu 60 000 $ pour ce travail que M. Michaud n'a pas aimé et refuse de publier. Le conflit a abouti en cour.

L'affaire avait capté l'attention du public et de plusieurs organisations qui y voyaient une menace à la liberté d'expression et à l'accès à l'histoire. Cette crainte était fondée. Les demandeurs invoquaient l'article 35 du Code civil pour soutenir que M. Turgeon ne pouvait pas publier la biographie du grand-oncle, un homme d'affaires astucieux, témoin de la Grande Noirceur et éminence grise de Maurice Duplessis, paraît-il, car l'œuvre serait, aux yeux de ses neveux, une atteinte à sa réputation.

Mais la cour a refusé de trancher sur cette question. *«Le débat, dans cette affaire,* écrit le juge Georges Audet, *n'en est pas un de conflit entre le droit à la vie privée d'une part et la liberté d'expression de l'auteur, d'autre part.»* Le juge estime qu'il s'agit plutôt d'un problème d'interprétation d'un contrat privé dont l'objet et les modalités sont régis par la Loi sur le droit d'auteur. Il a donné raison à l'entreprise. M. Turgeon ne peut pas publier son manuscrit. Il doit remettre à la famille les informations qui lui ont été fournies par elle. Il peut, toutefois, utiliser à sa guise les renseignements qu'il a recueillis de sa propre initiative. Certes, le jugement équivaut à une censure pour M. Turgeon dont le cerveau peut difficilement faire la différence entre ce qu'il a appris grâce à la famille et ce qu'il sait par les archives publiques. Chacun est libre de juger la famille Michaud sur ces faits. De quoi a-t-elle tant peur? Il reste que nous nous trouvons essentiellement devant le cas d'un individu qui a accepté de vendre son talent à des hommes d'affaires qui ne sont pas satisfaits du travail et se sont réservé, par contrat, le droit de ne pas le publier. M. Turgeon exagère lorsqu'il prétend que l'ordonnance fait de lui *«la seule personne au Canada n'ayant pas le droit de parler de l'histoire du Québec au XX^e siècle»*.

La cause perd néanmoins en grande partie l'intérêt public qu'elle avait avant que le juge ne décide d'ignorer les arguments invoqués par la famille sur le droit à la vie privée d'un défunt. Certes, si la cour avait considéré ces arguments, nous serions aujourd'hui mieux à même de juger de la menace que le Code civil fait peser sur la liberté d'expression et l'accès à l'information. Le silence du juge à ce sujet est une malchance. S'il s'était prononcé dans un sens ou dans l'autre, le législateur aurait été immédiatement interpellé. Le ministre de la Justice n'aurait pu éviter de se pencher sur la question.

Dans l'état actuel des choses, le gouvernement pourrait être tenté de laisser aller les choses, d'attendre que les articles concernés du Code civil soient testés véritablement devant les tribunaux pour modifier la loi. Ces articles sont récents. On en saisit encore mal la portée. Ils sont là, par contre, pour protéger une autre valeur fondamentale, celle du droit d'être protégé des indiscrétions injustifiées et de l'intrusion de l'État dans notre intimité. Il y a certes un risque à ce qu'en modifiant ces articles dès maintenant, sans savoir s'ils font peser une menace réelle, on crée des effets pervers contraires à ceux que l'on veut éviter mais qui seraient tout aussi dommageables. La prudence est donc de mise. Mais maintenant que l'on peut dissocier l'affaire Turgeon du débat de fond sur l'équilibre entre ces deux droits, l'occasion serait peut-être bien choisie de poursuivre le débat sur le sujet dans un forum moins contraignant qu'un tribunal. Les associations qui ont soutenu l'écrivain dans sa démarche pourraient prendre le relais. Le ministre de la Justice devrait faire sa part en nous aidant à comprendre et circonscrire l'objectif du législateur. Y aurait-il lieu de définir dans une loi des situations d'exception à l'obligation du consentement des héritiers? La vie privée n'est pas culte du secret. Le point d'équilibre n'est pas toujours facile à identifier mais il faut trouver le moyen de réduire l'incertitude à ce sujet pour que les citoyens se gouvernent en toute connaissance de cause.

Permettez?

Il n'y a pas que le politique et l'activisme dans la vie. Heureusement, d'ailleurs.

Cette semaine, permettez, nous parlerons d'art. Pour une fois... S'il vous plaît. Merci.

Il y a en ce moment, en France du moins, une énième querelle de l'art contemporain. Je suis cela d'assez près mais, je dois aussi le dire, avec un intérêt mitigé. En un mot: certaines formes de surintellectualisation artificielle des questions qui sont agitées là m'exaspèrent.

Normand Baillargeon

◆ ◆ ◆

J'aborde pour ma part tout ce domaine de la vie qu'on appelle l'art à partir, essentiellement, de ce que j'ai appris pour avoir fréquenté assidûment André Breton. Comme lui, je me déclare disciple de celui qui a dit: *«Aimer d'abord; il sera toujours temps d'expliquer ensuite pourquoi on aime.»* (Et puis, je dois le dire ici: à mon humble avis, Breton est le plus grand prosateur de langue française de ce siècle; comment ça, vous ne l'avez pas lu?!)

J'aime donc. Dans quelques cas, rarissimes hélas, il m'est arrivé, littéralement, d'être pétrifié devant une œuvre. La beauté convulsive, hein André, que ça existe? Expérience inoubliable, qu'il faut souhaiter à tout le monde. Si vous y tenez, je vous dirai que ça m'est arrivé devant une interprétation de *L'Angelus* de Millet par Dali, dans son musée en Espagne; puis devant deux œuvres de Duchamp. Il s'agissait, dans deux cas sur trois, d'œuvres que je n'avais jamais vues auparavant.

Par ailleurs, et finalement dans beaucoup de cas, je suis touché à peu près sans avoir à fournir d'effort; dans d'autres, je le deviens en travaillant, en cherchant à comprendre, un peu comme en maths, où je dois travailler beaucoup; enfin, je suis, comme tout le monde, indifférent — au mieux! — à certaines œuvres dont quelques-unes seulement finissent par me devenir chères. Quand j'aborde le monde de l'art, j'essaie de me rappeler qu'il existe des laboratoires dont les visées et les résultats m'échappent, ce qui parfois n'est que provisoire. Je sais fort bien aussi qu'il arrive qu'il y ait de la fumisterie, notamment dans le langage par lequel on parle d'art. Au total, je demande à l'art qu'il m'émeuve, qu'il me donne à voir et à penser. Il le fait parfois. Et c'est d'ailleurs le beau lot que j'ai touché il y a quelques jours en visitant l'exposition de Trever Gould au Musée d'art contemporain — ne vous précipitez pas: je pense que l'expo est finie. C'est encore ce que j'ai eu au centuple avec Marcel Duchamp — plus fou de Duchamp que moi, tu meurs — dont je tiens l'œuvre pour un des sommets de la vie de l'esprit de notre temps et dont je me demande, sincèrement, comment on peut prétendre habiter notre siècle en ignorant ce monsieur, quelque jugement que l'on puisse formuler ensuite à son endroit. Finalement, j'ai aussi appris de Breton une leçon capitale dont je ne me départs jamais, quelle que soit la dimension de la vie de l'esprit que j'aborde. Quoi donc? Ceci, en un mot. Que tout assujettissement, et notamment politique, de l'art, conduit à sa négation. Tandis que libre, il arrive que l'art ait, de surcroît, une portée émancipatrice, voire politique immense.

Ce qui m'amène à notre querelle à nous, celle de l'art brut. Il y aura donc, semble-t-il, au Château Dufresne, un lieu consacré à l'art brut et à l'art thérapeutique. Plutôt qu'un lieu d'interprétation de l'histoire urbaine. Il y a là, à l'évidence, matière à débat, dans lequel je n'entrerai pas, étant insuffisamment informé. Mais au delà du contenu, la forme des arguments échangés m'a frappé. Tout se passe comme si un certain discours progressiste était incapable de concevoir l'art en dehors, finalement, de son assujettissement au politique et donc au total, en l'anéantissant. Réalisme socialiste prise énième, je trouve. Avec en prime l'impossibilité de penser le potentiel de révolte, de liberté dont l'art parfois est porteur. Breton ne s'y trompait pas, nom de nom, lui qui a suivi avec passion l'avènement de l'art brut, *via* Dubuffet, au milieu des années 40. À ce moment, il écrivit ceci, à méditer: *«Je ne craindrai pas d'avancer l'idée, paradoxale seulement à première vue, que l'art de ceux qu'on range dans la catégorie des malades mentaux constitue une réservoir de santé morale.* [...] *Par un bouleversant effet dialectique, la claustration, le renoncement à tous profits comme à toutes vanités, en dépit de ce qu'ils présentent individuellement de pathétique, sont ici les garants de l'authenticité totale qui fait défaut partout ailleurs et dont nous sommes de jour en jour plus altérés.»*

Je pense que c'est à cette hauteur, avec une conscience aiguë des enjeux, sans refuser d'affronter des questions difficiles, parfois exaspérantes, et en nous efforçant enfin de tenir bien en mains tous les fils qui tissent cette complexe toile, qu'un débat sur l'art brut aurait dû, devrait être mené. On en est loin, je trouve, dans bien des milieux et pas seulement à gauche.

◆ ◆ ◆

Je me relis et je me dis que c'est bien court, jeune homme... Petit coda, donc. Voici. Les lecteurs de cette chronique savent peut-être que j'ai une immense passion pour la poésie. Il m'arrive parfois d'écrire sur ce sujet des textes un petit peu savants. C'est marrant: je finis toujours par y glisser que bien parler de poésie (ou d'art) est très difficile; tenez: Breton, encore: *«Toute spéculation autour d'une œuvre est plus ou moins stérile, du moment qu'elle ne nous livre rien de l'essentiel; à savoir le secret de la puissance d'attraction que cette œuvre exerce.»*

Une lecture: la revue *Le Débat* consacre son dernier numéro à la querelle de l'art contemporain. Ça vaut franchement le détour.

Précision: j'ai une nouvelle adresse électronique. L'autre n'est plus en service depuis quelque temps et il se pourrait même que j'aie été incapable de répondre à l'un de vos messages, faute d'avoir pu le lire. Mes excuses. Je m'efforce de répondre à tout le monde. Récrivez-moi au besoin, d'accord?

baillargeon.normand@uqam.ca

LETTRES

Notre mode de scrutin

Concernant les commentaires du président de la Chambre des communes au sujet de la démocratie au Nouveau-Brunswick et à Cuba, il faudrait noter que le Nouveau-Brunswick est certainement beaucoup plus démocratique que Cuba mais, par contre, notre mode de scrutin à majorité simple n'est pas trop démocratique.

Il a permis, par exemple, l'élection-surprise d'un gouvernement majoritaire néo-démocrate en Ontario, en 1990, avec moins de 38 % du vote.

Marc Williams
Montréal, 20 mars 1998

Chronique et café

Depuis sa première chronique à l'été 1997, chaque vendredi je savoure le texte de Gilles Archambault en prenant mon café du matin. En lisant celle du 20 mars, «Figures charismatiques», où il est question de Jean Charest, je me suis souvenu de l'entrée à son dictionnaire des idées reçues: *«Charest (Jean), on peut maigrir. Il l'a fait. On peut penser. D'autres l'ont fait.»*

J'ai aussi retrouvé dans ses chroniques sa définition des Dion, père et fils: Léon, le perspicace frileux et Stéphane, le partisan.

Archambault nous parle aussi de son amour de la langue française qu'il sait défendre à l'occasion. Et combien de choses encore. Il aime aller en *«pedibus»* visiter sa ville, ce qui m'a incité à faire de même.

En tant qu'écrivain, il critique, à l'occasion, ses collègues, les traitant de citoyens passifs. Être fier d'écrire, de bien parler, de savoir vivre en français, on ne l'entend pas assez souvent. Gilles Archambault, lui, en artiste, en doux subversif, en sceptique bienveillant, aime nous le rappeler avec beaucoup de finesse.

Pierre-Paul Roy
Laval, 23 mars 1998

Un Québec fou de ses enfants?

En lisant l'article de Serge Truffaut (*«Sus au sac à dos»*, *Le Devoir*, 12 mars 1998) et la surenchère haineuse de Louise Sexton («Les porteurs-dos», *Le Devoir*, 19 mars 1998), je me suis demandé comment notre société en était venue à développer cette haine viscérale des jeunes.

Dans les journaux, à la télévision, l'image du «jeune» est presque toujours la même: un être abâtardi par l'alcool et l'inactivité, à l'intelligence toute relative, le symbole même du je-m'en-foutisme.

Partout où je vais, je dois subir les conséquences de cette étiquette qui nous colle à la peau. Il n'y a pas si longtemps, j'ai dû m'acheter un nouvel ordinateur.

J'ai eu beau faire des pieds et des mains pour attirer un vendeur, aucun ne voulait s'occuper de mon cas. Voyons, un jeune, ce n'est pas un consommateur valable.

Même si c'est moi qui payais, le vendeur s'est obstiné à ne répondre qu'à ma mère...

Mais c'est déjà mieux que dans certains magasins où nous sommes pistés, car évidemment, tous les jeunes sont considérés comme des drogués et des voleurs.

Comme en plus je suis une femme, je me dois aussi de subir un harcèlement constant.

Encore hier, je revenais à pied du Provigo du coin lorsqu'une voiture a ralenti à ma hauteur et que les quatre hommes à l'intérieur m'ont lancé à la figure (sans me connaître évidemment) que j'étais une *«ostie de salope et une christ de putain»*.

Pourtant, Dieu sait que dans mon manteau d'hiver trois-quarts et avec un sac d'épicerie dans chaque main, je n'ai vraiment pas le physique de l'emploi! Alors, quand j'ai lu le commentaire de Louise Sexton, ce fut la goutte qui a fait déborder le vase!

Voilà que l'on reproche maintenant aux jeunes de prendre les transports en commun et de transporter leurs manuels scolaires dans un sac à dos! Incroyable!

Voilà qu'on reproche aux jeunes d'étudier et d'être pauvres! Comme si ce n'était pas assez, on leur reproche aussi le désir de changer cette situation: *«Dans un avenir prochain, ils rouleront sans doute, le plus écologiquement du monde, à bord de leur propre allemande...»*

Ce que je retiens de ces commentaires, c'est que finalement, peu importe ce que l'on fait, qui on est, on a toujours tort.

À la télévision, on ridiculise les *squeegees*, ces jeunes marginalisés qui ne font sûrement pas ce «métier» par goût.

Dans les journaux, on s'en prend aux jeunes qui étudient. Nous n'avons jamais notre place nulle part. Nous sommes toujours de trop, nous dérangeons.

Excusez-nous d'exister! J'en ai assez de me battre pour le minimum de respect qu'on nous refuse. J'en ai assez de vivre dans une société qui a la haine de ses enfants.

Marise Saint-Pierre
Québec, 19 mars 1998

À PROPOS

... de l'espérance de vie des Montréalais

L'espérance de vie à la naissance pour une période donnée se calcule à partir des décès par groupe d'âge au cours de cette période. Plus la mortalité est élevée, plus l'espérance de vie est faible, ce qui indique de moins bonnes conditions de santé. D'aussi loin qu'on puisse la mesurer pour Montréal, l'espérance de vie à la naissance s'accroît constamment: depuis les années 50, elle s'est allongée d'une dizaine d'années; on l'estime aujourd'hui à 81 ans pour les Montréalaises et à 74 ans pour les Montréalais. En effet, dans tous les pays développés, les hommes vivent moins longtemps que les femmes. Cette mort prématurée tient à trois causes principales: accidents et violence, maladies du cœur et cancer du poumon. La tendance à la hausse de l'espérance de vie à la naissance remonte au siècle dernier. En 1831, la longévité moyenne des Canadiens n'était que de 39 ans. Ce progrès spectaculaire, on l'attribue en grande partie à l'amélioration de l'hygiène publique ainsi qu'à celle du milieu de travail, du revenu et de l'éducation. La médecine, avec les immenses bonds en avant qu'elle a réalisés dans la première moitié du siècle, y a aussi contribué. Pensons aux vaccins, aux antibiotiques et aux soins obstétricaux et périnataux, et notamment à leur rôle dans le recul de la mortalité infantile et de la mortalité due aux maladies infectieuses.

Rapport annuel 1998 sur la santé de la population, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUETTE, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ
2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333
FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

La récente politique de la lecture et du livre

Un projet piégé

La ministre Louise Beaudoin n'a fait que poser un diagnostic général sans se demander dans quel type de culture on voudrait maintenant que s'établisse le Québec

VICTOR-LÉVY BEAULIEU
Écrivain

Premier de deux textes

L'énoncé de principe fondamental du projet de la politique de la lecture et du livre de Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications du Québec, est le suivant:

«Faire de la lecture un axe majeur du développement culturel, ce n'est pas imposer les pratiques de la lecture à quiconque. Il s'agit moins encore de promouvoir tel type de lecture plutôt que d'autres. Par définition, les pratiques culturelles doivent rester libres, volontaires. Il s'agit plutôt de faire en sorte que le plus grand nombre de Québécois prennent conscience de toutes les possibilités d'information, de formation et de plaisir qu'offre la lecture, qu'ils aient les habiletés de lecture nécessaires pour lire les écrits de leur choix et, ultimement, qu'ils aient accès à un large éventail de documents, de livres, à la collection nationale du Québec et à une collection universelle, riche et diversifiée.»

Comme on le voit, cet énoncé de principe fondamental est nettement libéral, autant dans son fond que dans sa forme. D'entrée de jeu, la ministre nous dit que si son ministère entend interroger les pratiques culturelles et pallier ses manquements, elle ne souhaite pas discuter des qualités qui devraient pourtant être inhérentes auxdites pratiques culturelles.

Ce parti pris libéral limite extrêmement les possibilités d'action de la ministre car il l'oblige à se cantonner dans des constats généraux, à maquiller ce qui, plus souvent qu'autrement, est la sordide réalité des faits et, pour finir, à proposer des solutions qui, pour l'essentiel, ne changeront absolument rien à notre fragile situation culturelle. Une véritable politique de la lecture et du livre ne peut être déterminée que si on répond à une question préalable: dans quel type de culture veut-on que s'établisse le Québec d'aujourd'hui? Dans son document, la ministre escamote pourtant cette question préalable, nous laissant entendre qu'elle le fait délibérément par souci de pragmatisme.

Ceci étant dit, quelles sont les constatations faites par la ministre sur ce qu'on pourrait appeler notre infrastructure de la lecture et du livre? On peut les résumer ainsi:

1- 57 % des Québécois lisent, et la majorité de ces Québécois-là sont des femmes;

2- depuis quelques années, la proportion de la population qui lit habituellement en français a tendance à diminuer au profit de l'anglais;

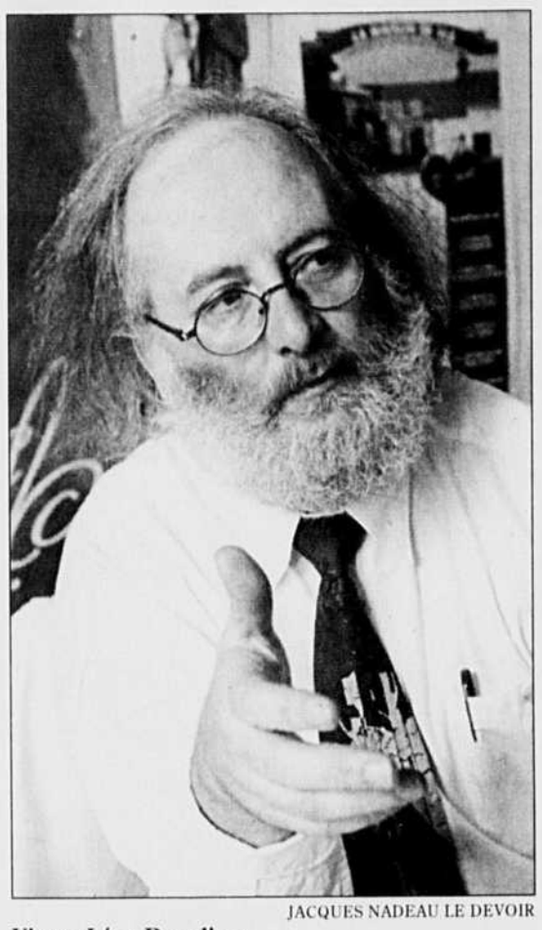

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Victor-Lévy Beaulieu

3- contrairement à ce qui se passe pour les spectacles et les enregistrements sonores, le budget moyen consacré au livre par les Québécois n'a pas connu d'augmentation depuis dix ans;

4- si les jeunes lisent davantage que les adultes, c'est à cause de l'école; leurs études terminées, la plupart d'entre eux abandonnent la lecture;

5- plus du tiers de la population québécoise ne peut pas lire parce que, à toutes fins utiles, elle est analphabète.

Parallèlement à ces considérations, la ministre rend compte de la pratique actuelle qui conditionne la lecture, notamment pour les bibliothèques:

1- 42 % seulement des écoles du Québec ont un local réservé exclusivement à la bibliothèque et, depuis 1988, le nombre d'ouvrages disponibles dans ces bibliothèques-là est en baisse;

2- aussi bien dans les écoles que dans les petites municipalités, on ne retrouve à peu près pas de bibliothécaires qualifiés, le bénévolat et les techniciens en documentation gérant les bibliothèques.

Mais que pour le livre puisse se rendre au lecteur, on a d'abord besoin d'un auteur et d'un éditeur. Dans son document, la ministre se penche particulièrement sur le sort qu'on leur fait au Québec. Pour l'éditeur de littérature générale, la situation est loin d'être rose:

1- la production québécoise n'occupe que 30 % du marché québécois; ce sont les éditeurs français qui contrôlent 70 % de tout ce qui est vendu au Québec;

2- depuis quelques années, le tirage moyen des livres édités au Québec est en régression (une baisse phénoménale de 700 exemplaires par ouvrage publié);

3- l'édition a tendance à se concentrer dans quelques grandes entreprises (du genre de Québécor ou de Sogides), au détriment des petites et des moyennes maisons qui, de toute façon, doivent faire appel à ces grandes entreprises pour leur distribution et leur diffusion, ce qui les confine à un rôle très peu glorieux de complémentarité. Pourtant, ces petits et moyens éditeurs publient 61 % des nouveautés qu'on trouve sur le marché; mais étranglés par les grands consortiums, pour la plupart étrangers, ils ne représentent que le quart des revenus des éditeurs agréés.

Cet état de fait de l'édition québécoise a des conséquences directes sur celui qui est à l'autre bout de la chaîne, c'est-à-dire l'auteur. Vendant de moins en moins ses livres, il en est réduit à tirer le diable par la queue, sinon à abandonner carrément son métier après quelques tentatives dont les résultats le déconcertent: travailler parfois cinq ans sur un livre pour en retirer 200 $ de droits, à quoi bon?

Pour le libraire, l'avenir ne paraît guère plus ensoleillé étant donné que depuis quelques années, on lui achète moins de livres et qu'il a à faire face à la concurrence déloyale des magasins à grande surface qui bénéficient auprès des distributeurs de sur-remises allant souvent jusqu'à 50 % (alors que la remise moyenne accordée au libraire est de l'ordre de 30 %). Autre phénomène inquiétant: 70 % de toutes les ventes de livres sont réalisées dans la grande région de Montréal qui ne compte pourtant que pour la moitié de la population québécoise. En province, les réseaux de diffusion et de distribution sont dans un état larvaire (quand ils existent); les journaux en régions (qui rejoignent pourtant plus de 90 % de la clientèle) ne diffusent à peu près jamais d'information sur les livres et les commentent encore moins. Le même constat vaut pour les médias électroniques en province: le livre y est pour ainsi dire totalement absent. Comment peut-on acheter un livre quand on ignore même qu'il a été publié?

Une guérison hors du commun à l'oratoire Saint-Joseph?

Miracle ou cohérence? Les deux, peut-être...

Un enfant américain sort du coma. Son oncle y voit un «exaucement immédiat et coïncidant avec sa visite à l'oratoire Saint-Joseph».

YVAN LAVOIE
Enseignant à l'école Mgr-Parent

Le 19 mars, plusieurs milliers de pèlerins pas nécessairement catholiques prenaient d'assaut comme à l'habitude l'oratoire du mont Royal pour fêter saint Joseph. Bien qu'on y serait passé à un doigt, dit-on, on attend toujours un miracle depuis 15 ans, après la béatification du frère André, en 1982, pour élever le thaumaturge parfois déroutant au rang de la sainteté.

Il n'est pas rare de voir aujourd'hui des musulmans, juifs, protestants et jeunes *surfers* de la chose spirituelle se mêler aux millions de visiteurs annuels de l'oratoire du mont Royal, qui a reçu au delà de 15 000 personnes le 19 mars, fête du patron. Si on y rencontre plusieurs nationalités, la majorité des visiteurs demeure certes catholique.

L'oratoire Saint-Joseph reçoit de nombreux témoignages de guérison mais ceux-ci ne correspondent pas aux critères de miracle de l'Église. Une guérison miraculeuse doit être majeure, instantanée, faite dans une ambiance de foi ou de prière sans être précédée d'une intervention médicale majeure.

Il y a bien eu, rapporte Jean-Pierre Aumont, recteur de l'oratoire, ce cas récent d'un bambin américain de dix ans qui était dans le coma depuis quelques semaines et pour lequel la médecine ne pouvait plus rien.

Son oncle est venu des États-Unis pour prier une journée à l'oratoire. Sa famille l'a joint par téléphone à l'oratoire pour annoncer que l'enfant, contre toute attente, était sorti du coma. Les médecins n'ont pas voulu y voir un miracle probant mais plutôt l'effet à long terme des soins. *«L'oncle américain y a vu cependant un miracle, un exaucement immédiat coïncidant avec sa visite à l'oratoire»*, souligne le recteur de l'oratoire.

Quand on demande au père Aumont s'il y voit, lui, un miracle, il y a chez lui une pondération qui penche du côté de la foi de l'oncle américain, mais, s'empresse-t-il d'évoquer, *«faut-il vivre aujourd'hui avec la sévérité médicale?»*. Comme si on avait à payer pour certains laxismes dans le passé! Qu'importe, dit-il, les gens témoignent nombreux de faveurs spirituelles et, ce qui nous importe le plus, vivent davantage heureux, confiants, cohérents.

Le frère André, à qui on attribue près de 4000 guérisons, a commencé à faire des «miracles» alors qu'il était portier. Il remettait sa foi en saint Joseph dont il distribuait l'huile des lampions suivant, selon toute vraisemblance, la prescription de l'Évangile: *«Ils faisaient des onctions d'huile aux malades et les guérissaient.»*

Sœur Marguerite Fortier, SSC, pendant longtemps et jusqu'à l'année dernière assignée à la cueillette des témoignages, a évoqué parmi les guérisons les plus spectaculaires celle, dans les années 30, d'une dame, toujours vivante, qui fut guérie à 16 ans de la tuberculose des os.

Le frère Ulysse Hamel, FSC, se souvient de la guérison du père Clément, pratiquement aveugle, qui, du jour au lendemain, recouvrit la vue et put lire son bréviaire. Le témoignage écrit du médecin n'a pu expliquer comment le bénéficiaire pouvait lire le bréviaire avec *«l'état actuel»* de ses yeux, indique le père Aumont.

Le frère André fut un thaumaturge simple sans être simpliste, déroutant parfois, à qui le cardinal Bruchésie avait demandé si son projet d'un oratoire sur la montagne venait d'une révélation: *«Non, cela vient de ma confiance en saint Joseph»*, avait-il retourné.

Bien malin qui pourrait dire quand aura lieu le prochain miracle. Doit-on réduire les exigences *«by the book»* comme l'affaire du bambin américain le suggère et laisse certains troublés par un retour du balancier peut-être trop facile?

Il est évidemment normal d'attendre du croyant qu'il annonce sa foi par la rigueur de sa vie au point même de dénoncer vertement les abus. Mais l'attente serait naïve ou mesquine si elle excluait le miraculeux. On ne choisit pas entre cohérence et miracle, on prend les deux.

Le projet Foster Wheeler d'un incinérateur de déchets dans l'est de Montréal est mort au feuilleton et doit le rester

D'autres idées, fumeuses cette fois...

Nous avons besoin de nouvelles solutions et non pas de nouvelles sources de pollution

MICHEL SÉGUIN
Président d'Action RE-buts, coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets-ressources

Dans un article intitulé *«Des idées reçues pas très lumineuses»* paru le 17 mars dernier (*Le Devoir*, page A 7), le député de LaFontaine, Jean-Claude Gobé, propose des solutions de rechange aux plans d'Hydro-Québec quant à la sécurité de l'approvisionnement en électricité de l'île de Montréal. Nous ne commenterons pas l'article, seulement une des solutions proposées. Il s'agit de celle qui ressuscite le projet de la société Foster Wheeler visant à construire un incinérateur de déchets solides dans l'est. Le député affirme: *«Ce centre de valorisation* [sic] *pourrait contribuer à la sécurité énergétique de l'est de Montréal par un apport de plus de 40 MW* [...], *un investissement de plus de 250 millions de dollars en fonds privés.»* Malheureusement, de telles affirmations sont loin d'être lumineuses elles-mêmes et doivent être corrigées.

Le député fait valoir le projet de Foster Wheeler alors qu'il devrait savoir que la très grande majorité des intervenants ont, à maintes reprises, refusé de le cautionner. Lorsque ce projet a enfin été soumis publiquement à la population en 1991, il a été rejeté, entre autres par les citoyens et les groupes membres de la coalition montréalaise Action RE-buts. En 1993, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a également rejeté le projet de Foster Wheeler en disant que ce projet *«ne doit pas être réalisé dans sa forme actuelle, et ce, pour des raisons environnementales, sociales et économiques»* (BAPE 67, page 242). Enfin, en 1996 même, les membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) ont rejeté ce projet, ce qui est confirmé dans le rapport 115 du BAPE: *«Ce projet est abandonné»* (page 15).

Pourquoi le refus de ce projet fait-il l'objet d'un large consensus social? Brûler des déchets est une des façons les plus dispendieuses et les moins efficaces de générer de l'électricité, selon plusieurs études canadiennes et américaines (entre autres, *Green Consumer Guide*, Pollution Probe, 1989: 104; *Recycling & Incineration*, Environmental Defense Fund, 1990: 8). Le député laisse croire qu'une multinationale américaine va construire un incinérateur pour les déchets des municipalités avec des fonds privés totalisant 250 millions de dollars. Pourtant, tous le savent: cet argent va provenir directement des contribuables.

L'incinération des déchets va également à l'encontre d'une approche de transformation des déchets en ressources pour le bénéfice de la communauté par l'entremise de la réduction, de la réutilisation et du recyclage-compostage (3R). Dans *L'État de la planète*, l'équipe de Lester Brown rapporte que l'incinération *«est un processus de destruction qui gaspille à la fois les matières et l'énergie. Bien que de nombreux incinérateurs produisent de l'énergie, la quantité récupérée est très inférieure à celle qui est nécessaire pour produire les articles qu'ils brûlent»*. L'écologiste Barry Commoner dit: *«La seule entrave insurmontable au recyclage est la construction d'un incinérateur.»* Les auteurs ajoutent: *«Les programmes de recyclage, de réutilisation et de réduction à la source font directement concurrence aux incinérateurs pour environ 80 % du flux des déchets»* (John E. Young, *«Diminuer les déchets, économiser les matériaux»*, dans Lester R. Brown *et al.*, *L'État de la planète 1991*, Paris, Economica, 1991, pages 72 à 74).

La pollution qu'entraîne un incinérateur est aussi très importante. Selon le rapport du BAPE de 1993, le projet Foster Wheeler *«compromet l'application des 3R et le risque pour la santé n'a pas été considéré dans le contexte industriel de l'est de l'île de Montréal»* (BAPE 67, page V). Enfin, le député de LaFontaine a-t-il oublié que Foster Wheeler poursuit actuellement les membres de la RIGDIM pour 59 millions de dollars parce qu'ils ont résilié leur contrat avec cette compagnie? (*The Gazette*, 29 juin 1996, page A 1; *La Presse*, 29 juin 1996, page A 4). En somme, les propos de M. Gobé ayant trait au projet Foster Wheeler méritent bien une réflexion plus approfondie.

Il est évident que les projets d'Hydro-Québec doivent faire l'objet de discussions publiques et démocratiques afin de prendre la décision la plus éclairée possible. Toutefois, nous ne faisons pas avancer le débat en proposant, comme «solutions», des projets qui risquent de menacer à la fois notre qualité de vie, notre santé et l'environnement. Nous devons, ensemble, transformer nos déchets en ressources et non pas en cendres. Ressusciter des projets qui sont enterrés n'est pas la façon de faire changer les actions et les projets d'Hydro-Québec.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Brûler des déchets est une des façons les plus dispendieuses et les moins efficaces de générer de l'électricité, selon plusieurs études canadiennes et américaines

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (*régions*), Paule des Rivières (*éducation*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Kathleen Lévesque (*actualités politiques municipales*), Caroline Montpetit, Brian Myles (*politique municipale*), Isabelle Paré (*santé*), Jean Pichette (*justice*), Clément Trudel (*relations de travail*), Serge Truffaut (*questions urbaines*) ; Michel Garneau (*caricaturiste*) ; Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable des pages thématiques*) ; Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon (*arts visuels et théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Marie-Andrée Chouinard (*livres et politiques culturelles*), Louise Leduc (*musique*), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (*cinéma*) ; **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Robert Dutrisac, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte ; **à l'information internationale** : Jocelyn Coulon (*adjoint au directeur de l'information*), Guy Taillefer (*éditorialiste*), Claude Lévesque ; **à l'information politique** : Pierre O'Neill, Manon Cornellier (*correspondante parlementaire à Ottawa*), Mario Cloutier et Gilles Lesage (*correspondants parlementaires à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*) ; **à l'information sportive** : Yves d'Avignon ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Martine Dubé (*directrice*), Daniel Barbeau (*directeur adjoint*), Carole Dallaire (*avis publics et appels d'offres*), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (*publicitaires*) ; Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon ; Francine Ouellet (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (*directeur des approvisionnements, distribution et production*), Marie-France Turgeon (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (*responsable*), Evelyne Labonté (*responsable à la promotion des abonnements*), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Jeanne-d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*) ; Céline Furoy, Patrick Inkel (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (*secrétaire administrative*), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOURSES

SUITE DE LA PAGE 1

«Il ne faudrait pas avoir d'illusions. C'est un dossier difficile. La rencontre nous a montré que ce ne sera pas facile de le régler mais cependant, il y a la décision de laisser une chance à la négociation», a ajouté M. Bouchard.

Selon le dernier budget, le fédéral versera 2,5 milliards dès cette année à la Fondation. Cette somme et les intérêts qu'elle générera serviront, à partir de l'an 2000 et pendant 10 ans, à verser 100 000 bourses par année à des étudiants du niveau post-secondaire. Ces bourses seront de 3000 $ en moyenne, soit près de 500 $ de moins que les bourses versées en ce moment par Québec.

M. Bouchard et la coalition ne s'opposent pas à ce que l'on donne priorité à l'éducation ou encore que l'on veuille fêter le millénaire autrement qu'en construisant des monuments. Ce qu'elle déplore, c'est que le projet de fondation fasse fi de la réalité québécoise.

Recteur de l'Université McGill, président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec et porte-parole de la coalition, Bernard Shapiro a rappelé le consensus défendu par M. Bouchard. *«Les ressources destinées seraient mieux utilisées à l'intérieur des structures et budgets existants de l'enseignement post-secondaire québécois.»*

En plus d'avoir les frais de scolarité les plus bas au Canada, Québec est la seule province à offrir depuis 30 ans des bourses d'études, ce qui a permis de limiter l'endettement des étudiants québécois. La Fondation, estime-t-on, ne viendra que dédoubler ce travail alors que les besoins du système d'éducation post-secondaire québécois sont plus variés.

La coalition et le gouvernement demandent donc à Ottawa de remettre à Québec sa part des fonds versés à la fondation afin qu'il puisse les investir en fonction de ses priorités, c'est-à-dire pour augmenter l'aide aux étudiants et pour mieux financer l'éducation post-secondaire. Selon eux, cette façon de faire, similaire au compromis trouvé par Jean Lesage et Lester B. Pearson dans les années 60, aurait l'avantage de respecter intégralement la compétence exclusive de la province en matière d'éducation et d'éviter des dédoublements inutiles.

Ottawa veut bien éviter les dédoublements mais la fondation est sa façon de fêter le millénaire et il n'est pas question que les gens l'oublient. *«Nous insistons pour que l'argent soit distribué sur 10 ans et aille à la connaissance et aux étudiants, et que les gens qui reçoivent l'argent sachent que c'est de l'argent fédéral»*, a dit M. Chrétien.

M. Bouchard ne s'oppose pas à ce souci de visibilité et trouve moyen de s'en amuser. *«Je n'ai aucune espèce d'objection à ce que les gens sachent qu'il y a des contributions supplémentaires du gouvernement fédéral pour rembourser une partie des diminutions de transferts qui ont été faites en éducation. Je me fais fort moi-même de publier largement et de dire aux Québécois que c'est une question de visibilité, de visibilité légitime. Nous n'avons aucunement l'intention de priver le gouvernement fédéral de ça, ce n'est pas un problème.»*

Pour tenter de sortir de l'impasse, M. Bouchard a suggéré mais sans succès d'amender le projet de loi créant la fondation afin de permettre à une province ayant un programme similaire, de se retirer avec pleine compensation financière.

M. Chrétien n'a pas voulu se prononcer sur ce droit de retrait mais, selon lui, on ne doit pas confondre la fondation et le régime permanent de prêts aux étudiants, programme dont s'est retiré le Québec il y a 30 ans et pour lequel il reçoit une compensation financière fédérale équivalant, cette année, à environ 20 % des coûts. La fondation est indépendante, temporaire et peut lever des fonds auprès du secteur privé, a-t-il insisté.

Cela dédouble quand même ce que fait Québec, soutient la coalition. Or, les deux gouvernements s'entendent pour dire qu'ils doivent éviter cela à tout prix. Mais comment? Il semble que la seule solution envisagée par M. Pettigrew soit de convaincre Québec de lui céder du terrain.

Il suggérait hier que le gouvernement québécois profite de *«cette marge de manœuvre»* pour financer d'autres aspects de l'éducation. Pour y parvenir, Québec sélectionnerait les 25 000 boursiers du millénaire de la province, enverrait leurs noms à la fondation et ainsi se retrouverait avec autant de boursiers de moins à financer et autant d'économies réalisées.

Ne serait-il pas plus simple d'envoyer un chèque directement à la province? lui a-t-on demandé. *«Si vous me dites d'envoyer un chèque et d'oublier le reste, vous perdez 25 000 ambassadeurs à travers le Québec qui vont dire que la façon du Canada de célébrer le millénaire, c'est d'encourager la compétence. Nous ne voulons pas perdre ce très important incitatif qui va amener d'autres jeunes à rester à l'école plus longtemps»*, a-t-il rétorqué.

Les sommes en jeu sont importantes. M. Bouchard n'a pas voulu citer de chiffres mais des membres de la coalition avançaient la somme de 650 millions.

Les deux sous-ministres qui doivent maintenant démêler cet écheveau sont Michel Boivin, sous-ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, et Mel Cappe, sous-ministre du Développement des ressources humaines.

La tenue de pourparlers bilatéraux entre Ottawa et Québec a par ailleurs irrité la leader néo-démocrate Alexa McDonough. Selon elle, plusieurs provinces éprouvent des doutes face à la Fondation, ce qui devrait inciter le fédéral à convoquer tous les premiers ministres provinciaux pour en discuter.

Elle croyait à une erreur

Toronto (PC) — Lorsque Bernard Nauss a fait savoir à sa femme Krista que leur billet de loterie leur avait valu le gros lot de 22,5 millions de dollars, lors du tirage de la Super-7 de vendredi dernier, elle a fait comme si elle ne l'avait pas entendu. *«J'ai dit: "Viens jeter un coup d'œil, je crois que nous avons gagné"»*, a raconté le mécanicien âgé de 60 ans, hier à Toronto, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle était rendue publique l'identité des gagnants du plus important prix de loterie accordé pour un billet unique au Canada. Les Nauss affirment qu'ils demeureront à Parkhill. C'est là qu'ils font l'élevage de chiens boxers, qu'ils exploitent leur garage et tentent de maintenir un style de vie simple, reposant sur le travail.

RECTIFICATIF

L'IMAGE DES CHEFS

Voici une version corrigée du tableau intitulé «L'image des chefs politiques» publié avec la lettre de Richard Nadeau et Jean-Marc Léger dans notre page *Idées* de vendredi dernier. (Consultez ce texte pour connaître la définition de chacune des colonnes.)

	Ensemble (1) Sans Dumont	Ensemble (2) Avec Dumont	Francophones (3) Sans Dumont	Francophones (4) Avec Dumont
Le plus apte à défendre les intérêts du Québec				
Lucien Bouchard	**43**	39	**49**	44
Jean Charest	**41**	39	**34**	31
Mario Dumont	-	10	-	11
La position constitutionnelle la plus proche				
Lucien Bouchard	**39**	34	**46**	39
Jean Charest	**49**	40	**40**	32
Mario Dumont	-	12	-	14
Le meilleur premier ministre				
Lucien Bouchard	**41**	36	**47**	42
Jean Charest	**45**	41	**39**	33
Mario Dumont	-	8	-	10

Données d'un sondage Léger et Léger effectué entre le 19 et le 24 mars 1998. Taille totale de l'échantillonnage: 1001. Tailles des sous-échantillons: 503 et 498. Taux de réponse: 62 %.

S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: **www.ledevoir.com**

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement nº 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SANG

«Nous sommes en train de créer des barrières entre les deux systèmes»

SUITE DE LA PAGE 1

bien intégré dans notre système de santé, qu'on ait encore une fois les trois fonctions dont on parle et qu'on fasse l'arrimage avec le fournisseur de sang pour le reste du Canada.»

Les trois fonctions dont parle le ministre sont en fait les trois pôles du nouveau système de gestion du sang au Québec qui coûtera 125 millions au Trésor québécois en 1998-1999, soit 45 % de plus que les coûts actuels de la Croix-Rouge, mais à peu près le même prix que paieront les autres provinces pour l'agence canadienne du sang.

S'occupant du recrutement, de la collecte, du traitement et de la distribution, Héma-Québec sera la porte d'entrée du système, celle par laquelle passeront les donneurs. Cet organisme sans but lucratif sera également responsable des liens à maintenir avec les Services canadiens du sang.

Au cours des prochains mois, l'organisme récupérera également des actifs et des compétences techniques de la Croix-Rouge afin de pouvoir distribuer le sang aux hôpitaux québécois dès septembre. Déjà, l'ancienne dirigeante de la Croix-Rouge pour l'est du Canada, Francine Décary, a été recrutée pour assumer la direction générale d'Héma-Québec. Mme Décary a dit avoir bon espoir de voir son organisme relever le défi malgré les délais serrés.

De leur côté, 20 hôpitaux désignés, dotés de leur comité de médecine transfusionnelle, s'occuperont de la gestion et de l'utilisation des produits sanguins. Ces hôpitaux sont évidemment responsables des relations avec les patients, les receveurs de sang. Entre ces deux pôles, on retrouve le comité d'hémovigilance qui sera responsable de la surveillance des risques liés à la transfusion, et ce, à toutes les étapes du processus. Chapeautant en quelque sorte le système, ce comité ajoutera à l'aspect sécuritaire des opérations et rendra des comptes au ministre de la Santé, ce qui représente une amélioration aux yeux du ministre Rochon par rapport à ce qui existait avec la Croix-Rouge.

«On avait la Croix-Rouge qui était seule, plus ou moins, produisant mais n'ayant aucune sorte de contrôle, ne faisant pas partie d'un système où le sang est donné au patient, et sans les avantages d'un système de surveillance épidémiologique.»

Pour relier les trois composantes du nouveau système de gestion du sang québécois, le ministre Rochon propose donc un système intégré d'information qui contiendra toutes les données pertinentes, dont l'utilisation aura été approuvée au préalable par la Commission d'accès à l'information, sur les donneurs. Cette base de donnée sera en contact permanent avec les Services canadiens du sang pour maintenir à jour la liste des donneurs qui sont exclus partout au Canada.

C'est toutefois Héma-Québec qui assurera la coordination des liens avec l'agence canadienne. Un membre de l'organisme québécois siégera au sein du conseil d'administration des Services canadiens du sang et, vice-versa, un représentant canadien à Héma-Québec. Cette collaboration devrait aider le nouveau système québécois à respecter les normes nationales en matière de qualité.

Mais l'opposition libérale à Québec croit que le ministre Rochon met en danger la santé des Québécois en adoptant un système travaillant en parallèle avec l'agence canadienne, un système qui n'est ni transparent, ni «imputable».

«Nous sommes en train de créer des barrières entre les deux systèmes», s'est offusqué le député Russell Williams. Selon lui, le ministre Rochon a pris une décision partisane qui occasionnera un *«coûteux dédoublement de structures»*.

Au total, le coût du passage de la Croix-Rouge à un système québécois, y compris Héma-Québec, représente une hausse de 45 % des coûts, en passant de 86 à 125 millions pour 1998-1999. Ces coûts, comparables selon le ministre Rochon à ce que coûtera aux autres provinces une participation à l'agence nationale, comprennent un investissement annuel de 17 millions pendant trois ans pour les 20 hôpitaux désignés afin d'organiser les relations avec les receveurs de sang au sein du réseau de la santé.

À cela s'ajoutera une campagne d'information au cours des prochains mois sur laquelle le ministre Rochon compte beaucoup pour convaincre les gens de continuer de donner de leur sang.

«On a beau prendre n'importe quelle décision, mettre n'importe quel système en place, si, pour une raison ou une autre, les gens perdent confiance et ne vont pas donner de sang, on va avoir un problème majeur.»

BOUCHARD

Le premier ministre souhaite voir Charest à l'Assemblée nationale

SUITE DE LA PAGE 1

vouloir amener son parti à abandonner son projet de référendum.

«Lucien Bouchard prépare déjà, fidèle à sa marque de commerce, un nouveau virage. Il cherchera par tous les moyens à vider le Parti québécois de sa raison d'être en évacuant sa promesse solennelle de tenir bientôt un nouveau référendum», avait dit Jean Charest.

Le chef du Parti québécois ne lui a pas répondu directement, disant simplement qu'il avait pris note des paroles de son adversaire. Mais pressé de questions, il a dû répéter maintes fois son engagement.

«Il en est ce qui a toujours été. Le Parti québécois est le parti de la souveraineté. Sa raison d'être, c'est de faire la souveraineté du Québec. Ça se fait par un référendum, un référendum qu'il faut gagner parce que c'est au bout d'une victoire référendaire qu'est la souveraineté», a-t-il répondu.

«En ce qui me concerne, et le parti, et le gouvernement, nous avons l'intention de respecter cet engagement du congrès [de 1996]. *C'est donc dire qu'un prochain gouvernement du Parti québécois* [...] *aura comme objectif de faire la souveraineté du Québec et de le faire par un référendum gagnant»*, a-t-il poursuivi.

Et d'insister sur sa conviction profonde de pouvoir réunir ces *«conditions gagnantes»* pour tenir ce référendum *«au cours du prochain mandat»*.

Selon lui, le bilan de son gouvernement sur le plan social et économique et l'assainissement des finances publiques québécoises se conjugueront pour créer ces conditions qu'il dit victorieuses.

La déclaration de M. Charest a mis M. Bouchard au pied du mur. Elle a ravivé la méfiance des souverainistes orthodoxes à son endroit tout en le forçant à réitérer un engagement impopulaire auprès de la population.

Le chef péquiste a tenté de relancer la balle dans la cour de l'ancien chef conservateur. Il s'est demandé comment M. Charest comptait faire adopter la déclaration de Calgary. Par référendum ou par une simple signature? Selon lui, une signature ne saurait suffire.

«Pourquoi se garderait-il le droit de tenir un référendum sur une chose si insignifiante, comme mettre le mot unique dans la constitution pour décrire le Québec, un projet venant du reste du Canada? Et pourquoi nous faudrait-il, nous, abandonner notre marge de manœuvre pour ratifier un projet important, la souveraineté du Québec, un projet qui est au cœur du paysage politique depuis au moins une génération?» a-t-il demandé à l'auditoire perplexe.

Lucien Bouchard avoue qu'il préférerait voir Jean Charest à l'Assemblée nationale mais il ne lui revient pas de lui libérer une place. S'il tient à se faire élire rapidement, il n'a qu'à demander à un des députés libéraux de céder sa place. La décision lui revient, a-t-il conclu.

La Biosphère sur la sellette

(Le Devoir) — Dans un communiqué envoyé aux médias hier soir, l'administration du maire Pierre Bourque a vertement critiqué le blocage de l'opposition lors du conseil municipal au sujet d'un dossier touchant les travaux de rénovation à effectuer à la Biosphère et au Pavillon du Canada du Parc des Îles. Les deux édifices ont été endommagés lors de la crise du verglas et l'administration Bourque est d'avis que les différents travaux de réfection, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Biosphère, sont indispensables à la reprise normale de ses opérations. Selon le communiqué, le refus du Conseil aura comme effet de paralyser des travaux de plus d'un million qui sont présentement en cours pour restaurer deux des quatre salles d'exposition de la Biosphère. *«Cette décision du Conseil était urgente car la Biosphère réalise une bonne partie de sa saison touristique au cours des mois d'été.* [...] *Avec le refus de l'opposition d'honorer les obligations de la Ville de Montréal, une soixantaine de personnes perdront probablement leur emploi.»*

LOUPS *2,5 loups pour 100 km²*

SUITE DE LA PAGE 1

cette fois au MEF, plus timide qu'eux, de décréter avant la prochaine saison un moratoire de trois ans pour permettre à cette population de se reconstituer et de se stabiliser. De quoi ébrécher quelques stéréotypes sur le piégeage!

À l'échelle du Québec, le «grand loup des bois» n'a pourtant aucun problème connu. Les Américains, qui rêvent de le réintroduire en Nouvelle-Angleterre, misent sur nos loups pour recoloniser leurs territoires. On estime au MEF la population globale *«entre 5000 et 10 000 loups»*. On la dit stable malgré l'avancée du coyote dans presque toutes les régions de la province, ce que semblent refléter les captures annuelles par les trappeurs, qui récoltent en moyenne 500 loups par an. Valeur moyenne d'une peau : 250 $.

Que s'est-il donc passé dans l'immense réserve faunique des Laurentides pour que les grands loups y soient menacés?

«En réalité, explique Hélène Jolicoeur, biologiste de la faune terrestre au MEF et spécialiste des loups, *les populations de cette région son relativement plus faibles qu'ailleurs au Québec en raison des difficultés exceptionnelles de ces prédateurs de s'y trouver des proies. Pour y arriver, les loups doivent parcourir des distances dont on n'avait vraiment pas idée. Une petite meute de moins de 10 loups peut devoir exploiter un territoire de près de 1000 km carrés pour survivre. Leur taux de mortalité est, par conséquent, plus élevé. Et comme les petites meutes croisent de très nombreux territoires de trappe durant leurs longs déplacements, la mortalité par le piégeage est devenue la première des causes de décès, ce qui engendre une désorganisation répétée de la structure des meutes.»*

Le piégeage explique la moitié des morts annuelles de loups dans ce territoire et ses abords. Les chercheurs ont aussi relevé six accidents routiers, trois morts de causes naturelles inexpliquées, deux cas de braconnage, deux cas de cannibalisme et deux décès causés par le stress de la capture à des fins scientifiques.

Ailleurs, au Québec, précise la biologiste, on trouve en moyenne 2,5 loups pour 100 km carrés, là où il y a des cerfs de Virginie en plus des orignaux. Mais dans les régions plus éloignées où l'orignal est la seule proie d'importance, comme la réserve La Vérendrye, au nord de Montlaurier, la moyenne descend à un loup pour 100 km2. Et dans un milieu encore plus difficile pour l'orignal, comme la réserve des Laurentides, la moyenne descend à 0,6 loup pour 100 km2.

L'étude amorcée dans ce secteur s'annonçait en 1995 comme une étude classique. Mais, raconte Hélène Jolicoeur, on a commencé à penser qu'il serait intéressant de connaître l'impact des séances d'appel nocturne dans le parc de la Jacques Cartier.

Ces séances, qui peuvent réunir jusqu'à 100 auditeurs silencieux qui ont gravi sentiers et montagnes en pleine nuit jusqu'au cœur du territoire des meutes, sont pratiquées depuis des années.

C'est alors *«qu'on s'est retrouvé sous une avalanche de matériel»*, explique la biologiste, en raison de l'intérêt suscité notamment dans des universités américaines et canadiennes.

En tout, 56 loups ont été munis de colliers émetteurs, ce qui a permis par télémétrie — à partir d'hélicoptère et surtout de camions — d'étudier la structure de sept meutes dans ce vaste territoire et de suivre, sur un an, le jeu des alliances et des échanges. Jamais n'avait-on ailleurs dans le monde mis sur écoute électronique les loups d'une région entière!

Les chercheurs ont ainsi découvert que les appels nocturnes des loups à deux pattes, qui obtiennent parfois une réponse de l'original, poussent les parents à se replier sur les petits. Il y a donc perception d'une menace. Jusqu'à quel point est-elle importante? D'autres études, proposées par des universitaires, permettront, explique Mme Jolicoeur, de déterminer l'importance de ce stress à partir des hormones présentes dans les excréments des adultes.

La télémétrie, moins intense en hiver qu'en été, a néanmoins permis récemment d'observer la création d'une nouvelle meute aux portes de la réserve par une louve du secteur Malbaie et un mâle du secteur des Grands Jardins. Tout comme elle a permis de suivre à distance les entreprises de séduction d'un mâle du parc de la Jacques Cartier, qui a attiré chez lui deux jeunes louves des Hauteurs, soit le secteur le plus élevé du parc.

Mais l'étude de télémétrie a surtout permis de découvrir que les dizaines de traces de loups, qui traversaient les quelque 110 territoires de trappes de la région, appartenaient en réalité à seulement sept meutes, toujours les mêmes. Ce qui a permis de savoir qu'on surexploitait ce que tous voyaient comme une espèce surabondante et peut-être même menaçante pour d'autres.

Les conditions extrêmes qui sévissent en hiver dans le parc Des Grands Jardins, où survit un troupeau de 110 caribous dans un habitat de toundra nordique, rendent ce territoire très difficile à exploiter en hiver, même pour de grands loups, explique Hélène Jolicoeur. Il en est de même du secteur dit des Hauteurs, soit le plateau central de la réserve, dont les conditions de route en hiver en disent long sur la difficulté d'y survivre sous les épinettes...

Les caribous, peu vindicatifs, ne constituent pas la nourriture de base des loups de ce secteur, révèle l'analyse des excréments d'été. Le caribou compte pour 20 % de l'alimentation, révèle un autre chercheur. C'est le castor qui constitue le menu d'été des loups dans les Grands Jardins. Par contre dans le secteur Malbaie, l'orignal représenterait plus de 70% de l'alimentation, la deuxième source alimentaire des loups étant alors... les fruits sauvages!

Pour Hélène Jolicoeur, les loups de la réserve constituent, comme cheptel régional, une richesse biologique majeure. Ils y dépassent en moyenne les 40 kg (plus de 100 livres), ce qui est exceptionnel et s'explique probablement par les exigences de la survie dans un des territoires les plus ingrats du Québec: neige abondante, proies rares, distances importantes chaque jour, et désorganisation des meutes par le piégeage trop important maintenant. Par contre, des loups de cette force constituent un concurrent incontournable pour le coyote, qui colonise maintenant le Saguenay-Lac Saint-Jean, plus au nord, mais qui n'a pu déloger les *«grands loups»* de la réserve.

Il faudrait en arriver, explique Mme Jolicoeur, à *«stabiliser»* ces sept meutes. Il faudrait que chacune compte un couple dominant, deux ou trois jeunes loups sur le point de devenir autonomes et six ou sept rejetons dont le groupe prend soin. Si l'on multiplie cela par sept meutes, la biologiste Jolicoeur évoque une éventuelle population de 70 loups, ce qui exigerait une augmentation de plus de 100 % du cheptel actuel! Et il faudrait probablement alors ramener le piégeage de l'espèce entre cinq et dix loups par année dans la réserve, conclut-elle.